



THÈME 3

Face à un libéralisme destructeur : pour une société humaniste, égalitaire, et solidaire et tournée vers le respect de l'humain face à un libéralisme destructeur (Normandie)

<p>Pré ambule</p>	<p>a- Depuis son élection, Macron avec ses gouvernements <u>comme les gouvernements précédents</u> (Limoges) développent une (Versailles + Nice) <u>révolution</u> (Versailles + Créteil + Nice) <u>offensive</u> (Créteil) libérale (Versailles + Nice) <u>mènent une politique néolibérale</u> (Versailles) autoritaire sans précédent. Décidés à imposer coûte que coûte leurs réformes qui visent à une <u>restructuration en profondeur</u> <u>déconstruction</u> (Orléans-T) <u>déstructuration</u> (Rennes) de notre modèle social, ils n'hésitent <u>plus pas</u> (Grenoble) à user de <u>utiliser pas, dans certains cas</u> (Versailles) la violence policière et judiciaire contre celles et ceux qui <u>s'expriment et</u> (Grenoble) luttent. La répression s'abat <u>peut être utilisée</u> (Versailles) sur les manifestant-es, arrêtés « préventivement », nassés, matraqués, gazés, éborgnés et mutilés, sans épargner les journalistes. Jamais <u>sous la V^e République</u> (Orléans-T) les mouvements sociaux et la jeunesse mobilisée n'avaient été autant réprimés et humiliés. Cette répression, c'est <u>le bras armé</u> <u>l'aveu de faiblesse</u> (Orléans-T) d'un État qui casse, organise la pénurie des personnels et privatise progressivement les services publics ; c'est celle d'un gouvernement qui veut mettre un terme au système de retraite par répartition et qui s'appuie sur la crise sanitaire pour poursuivre ses attaques contre, <u>déréglementer et mettre fin</u> (Créteil) le droit du travail.</p> <p>Devant une crise économique qui s'annonce d'ampleur, ils les <u>dirigeant-es actuels</u> (Orléans-T) mettent en place les accords de performance collective pour abaisser encore les salaires et remettre en question le temps de travail ; ils poursuivent les politiques de baisse continue de la fiscalité sur le capital et les grandes fortunes alors qu'elles sont déjà responsables du creusement profond des inégalités et de l'explosion de la pauvreté. Avec le plus grand mépris pour la démocratie, nos dirigeant-es n'hésitent plus <u>à utiliser les</u> (Normandie) dévoier l'utilisation des (Normandie) ordonnances et <u>du le</u> (Normandie) 49.3 <u>en muselant le travail parlementaire</u> (Créteil) <u>Le SNUEP FSU constate qu'ils gouvernent et assument de gouverner</u> (Grenoble + Orléans-T) <u>gouvernent</u> (Orléans-T) <u>avec un double langage qui s'avère mensonger par le mensonge</u> (Grenoble) : en affirmant que les femmes seront les premières gagnantes de la réforme des retraites, en déclarant le port du masque inutile au plus fort de la pandémie, en trompant sur l'octroi d'une prime aux allocataires du logement, en niant la réalité des violences policières, en dévoyant dans une logique orwellienne les mots de justice sociale, d'égalité, de laïcité, ou d'universalité (Nice). Le désaveu de ces politiques et l'effervescence sociale ininterrompue depuis son accès au pouvoir poussent Macron et ses ministres à <u>promulguer accumuler en force</u> (Grenoble) des lois qui remettent brutalement en cause nos droits les plus fondamentaux et portent atteinte à nos libertés. En sanctionnant et criminalisant les contestataires <u>comme en stigmatisant des populations</u> (Créteil) et en normalisant <u>faisant</u> des cadres autoritaires et <u>descadres</u> de surveillance, <u>une nouvelle norme</u>, ils font la courte-échelle à l'extrême droite. C'est l'ensemble de la population qui est sommée de se soumettre et d'obéir. ^{SEP} Tout comme en 2017, <u>le SNUEP FSU réaffirme nous réaffirmons</u> que le syndicalisme, c'est <u>aussi</u> la défense <u>de l'intérêt des droits du citoyen général par le biais</u> du monde du travail : le droit à l'éducation, à la santé, au logement, à une retraite décente <u>en bonne santé sont des priorités fondamentales, sans oublier, le droit à une</u> la justice climatique <u>et, à</u> la solidarité internationale avec les peuples en lutte pour leur émancipation. <u>C'est aussi agir pour et à un monde de paix. L'égalité et la solidarité sont des valeurs essentielles pour lesquelles nous devons lutter. Le SNUEP FSU s'appuie sur des valeurs essentielles d'égalité, de solidarité, de dialogue social pour mener ses luttes.</u> (Grenoble toutes les modifs de la ligne 33 à 41)</p>
	<p>b- (Lyon)</p> <p>Depuis son élection, Macron avec ses gouvernements développent une révolution libérale autoritaire sans précédent. Décidés à imposer coûte que coûte leurs réformes qui visent à une restructuration en profondeur de notre modèle social, ils n'hésitent plus à user de la violence policière et judiciaire contre celles et ceux qui luttent. La répression s'abat sur les manifestant-es, arrêtés « préventivement », nassés, matraqués, gazés, éborgnés et mutilés, sans épargner les journalistes. <u>On ne peut pas généraliser</u> (Lyon) Jamais les mouvements sociaux et la jeunesse mobilisée n'avaient été autant réprimés et humiliés. Cette répression, c'est le bras armé d'un (Lyon) <u>L'</u>État qui casse, organise la pénurie des personnels et privatise progressivement les services publics ; c'est celle d'un gouvernement qui veut mettre un terme au système de retraite par répartition et qui s'appuie sur la crise sanitaire pour poursuivre ses attaques contre le droit du travail.</p>

	<p>Devant une crise économique qui s'annonce d'ampleur, ils mettent en place les accords de performance collective pour abaisser encore les salaires et remettre en question le temps de travail ; ils poursuivent les politiques de baisse continue de la fiscalité sur le capital et les grandes fortunes alors qu'elles sont déjà responsables du creusement profond des inégalités et de l'explosion de la pauvreté.</p> <p>Avec le plus grand mépris pour la démocratie, nos dirigeants n'hésitent plus à dévoyer multiplier (Lyon) l'utilisation des ordonnances et du 49.3 et assument de gouverner par le mensonge : en affirmant que les femmes seront les premières gagnantes de la réforme des retraites, en déclarant le port du masque inutile au plus fort de la pandémie, en trompant sur l'octroi d'une prime aux allocataires du logement, en niant la réalité des violences policières, en dévoyant dans une logique orwellienne les mots de justice sociale, d'égalité, de laïcité, ou d'universalité. Le désaveu de ces politiques et l'effervescence sociale ininterrompue depuis son accès au pouvoir poussent Macron et ses ministres à accumuler des lois qui remettent brutalement en cause nos droits les plus fondamentaux et portent atteinte à nos libertés. En sanctionnant et criminalisant les contestataires et en faisant des cadres autoritaires et de surveillance une nouvelle norme, ils font la courte échelle à l'extrême droite. C'est l'ensemble de la population qui est sommée de se soumettre et d'obéir. Tout comme en 2017, nous réaffirmons que le syndicalisme, c'est aussi la défense de l'intérêt général du monde du travail : le droit à l'éducation, à la santé, au logement, à une retraite décente en bonne santé sont des priorités fondamentales, sans oublier la justice climatique et la solidarité internationale avec les peuples en lutte pour leur émancipation. (Lyon) C'est aussi agir pour un monde de paix. L'égalité et la solidarité sont des valeurs essentielles pour lesquelles nous devons lutter.</p>
1.	<p>1. POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ET POUR DE NOUVEAUX DROITS</p> <p>Le SNUEP FSU réaffirme son engagement dans(Grenoble) la lutte pour des services publics renforcés et développés sur tout le territoire Cela(Grenoble) constitue un véritable enjeu de société : la défense d'un projet(Grenoble) de société plus solidaire, fondé sur un nouveau partage des richesses, construit à partir d'sur(Grenoble) une fiscalité plus juste, sur(Grenoble) la satisfaction des besoins sociaux et sur l'égalité d'(Grenoble) accès aux services publics. L'éducation, la formation, la protection sociale, la santé notamment doivent échapper au secteur marchand. Une véritable taxe sur les transactions financières permettrait d'affaiblir la spéculation et d'affaiblir la spéculation et(Nantes) de collecter des recettes publiques pour financer le développement des services publics et des biens communs (Créteil). Les biens communs doivent être protégés et donc ne pas pouvoir être non(Grenoble) privatisés. Ils doivent être soumis à une réglementation internationale protectrice dans l'intérêt de toutes et tous. Une réflexion doit être engagée sur ce qui rentre dans la notion de biens communs (l'air, l'eau, (Rennes) les océans, les forêts, l'énergie, les modes de transport et de communication, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement...).(Toulouse)</p>
1.1	<p>1.1. Pour un droit universel à l'éducation</p>
1.1.1.	<p>1.1.1. Le creusement des inégalités sociales provoque des ruptures de scolarité. Plus de 80% (Grenoble) Des enfants en habitat précaire n'ont pas accès à l'école. des territoires entiers sont sacrifiés et certains maires continuent de faire entrave à la scolarisation de ces enfants.(Grenoble) Le SNUEP-FSU exige un droit universel, et gratuit à l'éducation y compris pour les élèves sans papiers. Elle doit être émancipatrice, laïque et dénuée de sexisme. L'école doit être protégée des intérêts économiques ou sectaires.</p>
1.1.2.	<p>1.1.2. Le SNUEP-FSU demande que tout élève étranger, engagé dans un parcours de formation, bénéficie d'un titre de séjour au moment de sa majorité. Cet élève (mineur ou majeur étranger) doit pouvoir terminer sa formation quelle que soit sa nationalité et son statut administratif. Le SNUEP-FSU restera mobilisé contre toutes les expulsions d'élèves auprès des associations militantes (CIMADE, LDH, RESF,...) (Reims ajoute un paragraphe)</p>
1.1.2. 1.1.3.	<p>1.1.2. 1.1.3. La santé scolaire est un droit. Elle réduit les inégalités et participe à la réussite des enfants.</p>
a-	<p>a- Elle doit être réaffirmée et doit rester dans le giron de la responsabilité(Normandie) de l'EN. Le SNUEP-FSU s'oppose au transfert des personnels de santé de l'EN vers les collectivités territoriales. (Toulouse) Infirmiers et médecins scolaires doivent être recrutés et rester en nombre dans les établissements scolaires. (Limoges)</p>
b-	<p>b- Elle doit être réaffirmée et doit rester dans le giron de l'EN. Le projet de loi 4D (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Décomplexification) est une attaque de l'égalité d'accès aux services publics. Chaque région, département et collectivité locale pourra choisir ses engagements. Le SNUEP-FSU réaffirme que la santé scolaire doit rester dans le giron de l'EN et s'oppose à sa territorialisation.(Nantes) La santé scolaire est de nouveau attaquée avec la loi 4D. Le SNUEP-FSU demande l'abandon de ce projet de loi. (Paris)</p>

1.2.	<p>1.2. Pour un accès à la culture facilité et élargi Ni accessoire, ni superflu, l'accès à la culture doit être un droit garanti, comme le stipule l'article 27 de la DUDH. L'accès à la culture et aux loisirs (Nantes) contribue au vivre-ensemble et à l'émancipation de chaque individu. La culture doit être accessible à tou-tes, avec des tarifs adaptés, allant jusqu'à la gratuité.</p>
1.3.	<p>1.3. Pour l'application du droit universel aux vacances a- Un Français sur deux, un enfant sur trois ne partent pas en vacances. Au même titre que l'accès aux loisirs ou à la culture, le droit aux vacances est un droit fondamental inscrit comme tel dans la loi contre les exclusions votée en 1998. Un plan d'envergure doit lui être consacré dans le cadre des politiques familiales, sociales et de jeunesse.</p>
	<p>b- Lyon 1.3. Pour l'application du droit universel aux vacances Un Français sur deux, un enfant sur trois ne partent pas en vacances. Au même titre que l'accès aux loisirs ou à la culture, le droit aux vacances est un droit fondamental inscrit comme tel dans la loi contre les exclusions votées en 1998. Un plan d'envergure doit lui être consacré dans le cadre des politiques familiales, sociales et de jeunesse. Rédaction incompatible avec la condamnation morale du tourisme de masse que vous évoquez en 5.2.4. Concrètement, comment ce droit universel peut être mis en place ? (Lyon commentaire)</p>
1.4. a-	<p>1.4. a- Le SNUEP-FSU demande la fin l'abrogation (Grenoble) du SNU, mis en place sous couvert d'une prétendue mixité sociale. (Paris) sous sa forme actuelle (Limoges) qui correspond à une volonté de domestication de la jeunesse et (Orléans-T) dont le budget de dizaines centaines (Orléans-T) de millions d'euros doit être réinvesti dans l'EN mis au service des missions de l'Éducation nationale. (Orléans-T) L'EN doit trouver les moyens de mettre en œuvre une véritable politique sociale et culturelle. (Limoges)</p>
b-	<p>b- Lyon 1.4. Le SNUEP-FSU demande la fin du SNU selon certaines modalités d'organisation actuelles, actant que l'instauration d'un investissement de la jeunesse dans les milieux associatifs peut être bénéfique à tous et permettre un brassage social. dont le budget de dizaines de millions d'euros doit être réinvesti dans l'EN.</p>
c-	<p>c- Créteil Le SNUEP-FSU demande revendique la fin du SNU, tentative d'exploitation et d'embrigadement de la jeunesse, et le réinvestissement dans l'EN des dizaines de millions d'euros qui lui est alloué. plusieurs millions d'euros. dont le budget de dizaines de millions d'euros doit être réinvesti dans l'EN.</p>
1.5.	<p>1.5. Le SNUEP-FSU demande qu'un revenu unique de 900 euros par mois soit accessible aux jeunes sans revenus dès 18 ans jusqu'à 25 ans, de façon à avoir un minimum garanti pour vivre. (Paris)</p>
2.	<p>2. COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS</p>
2.1.	<p>2.1. Pour un syndicalisme combat (Normandie) féministe universel (Lyon)</p>
2.1.1.	<p>2.1.1. Premières victimes des politiques néolibérales (Versailles), les femmes sont celles qui subissent le plus les inégalités. Les mobilisations féministes ont permis d'obtenir des accords, tel celui sur l'égalité professionnelle dans l'EN (Rennes). Loin d'être généralisés, ils progressent néanmoins mais insuffisamment. Elles ont un salaire inférieur de 28,5 % à celui des hommes, à temps complet ce salaire est inférieur de 18,5 % et parmi les 10 % les mieux rémunérées, le salaire reste inférieur de 21 %. Si dans la FP, les écarts sont moins importants, elles restent victimes d'une politique de bas salaire et d'absence de revalorisation car elles sont majoritaires dans les catégories B et C (Grenoble) mais aussi de promotions plus lentes (Paris). Le SNUEP-FSU revendique que de vraies soutient les demandes de (Lyon) sanctions soient (Lyon) appliquées aux entreprises qui n'appliquent pas les accords ou dont le contenu est trop faible ou seulement partiellement (Créteil), et que (Lyon) 'autres lois contraignantes viennent doivent (Lyon) compléter le cadre existant. Avec des carrières souvent hachées, leur le (Orléans-T + Rennes) niveau de pension des femmes (Orléans-T + Rennes) est inférieur de 42 % à celui des hommes. Si la réforme des retraites était menée à son terme, la situation des femmes, déjà bien difficile, serait encore aggravée. Le SNUEP-FSU continue à lutter contre son application. Le SNUEP-FSU s'oppose au projet de réforme des retraites par points qui aggraverait encore leur situation. (Orléans-T) Il dénonce et combat le système à domination patriarcale et le système libéral Ces deux systèmes (Grenoble) qui se renforcent l'un l'autre et (Grenoble) maintiennent les femmes dans une situation inférieure et précaire.</p>
2.1.2.	<p>2.1.2. Les femmes sur très (Lyon) représentées dans les métiers dits de première nécessité ont joué un rôle majeur en matière de solidarité et de cohésion sociale durant la crise sanitaire en 2020. Majoritaires dans les métiers du soin, d'aide à la personne, dans les métiers de caisse, d'hygiène ou de couture, dans (Grenoble) des métiers dont l'utilité sociale a été unanimement reconnue, elles restent cantonnées tout en bas de l'échelle sociale. Le SNUEP-FSU revendique la revalorisation immédiate des salaires et des carrières de ces travailleuses travailleurs (Limoges) dont l'utilité sociale est majeure. (commentaire de Lyon qui s'étonne qu'il n'y ait rien pour les hommes)</p>

2.1.3.	<p>2.1.3. La sécurité des femmes n'est toujours pas une priorité malgré les discours du président. Les besoins des femmes victimes de violence sont tels que seule une politique volontariste, dotée d'un budget conséquent, pourrait viser la fin des violences conjugales, sexistes et sexuelles. La vague mondiale #metoo a contribué à briser l'omerta et a révélé le décalage entre l'égalité supposée et l'égalité réelle F / H. Contre l'invisibilisation des femmes, le SNUEP-FSU demande <u>dans les structures publiques, la représentation tende vers la parité que les femmes soient à parité (présence et position/apparition) dans les structures publiques et privées.</u>(Versailles) (Lyon a rayé toute la dernière phrase et fait le commentaire suivant : Sans rapport avec le contenu du paragraphe)</p>
2.1.4.	<p>2.1.4. Des lycéennes se sont mobilisées autour du #14septembre pour revendiquer le droit de s'habiller comme elles l'entendaient. Aucune règle ou loi ne définit ce qu'est une tenue « républicaine » ou « correcte » ou encore « décente ». Les jeunes filles demandent la juste et nécessaire application du droit et du principe d'égalité filles/garçons qui doit prévaloir dans les établissements. Le sexisme doit définitivement disparaître des règlements intérieurs.(Versailles)<u>Le SNUEP-FSU s'inscrit dans un syndicalisme féministe et soutient les élèves en lutte pour leur émancipation.</u> (Paris)</p>
a-	<p>a-L'éducation à l'égalité filles/garçons est l'affaire de tou-tes. Le SNUEP-FSU demande que des référent-es égalité filles-garçons soient identifiés dans tous les établissements et bénéficient de décharge horaire(Besançon) ou, à défaut, d'une IMP à taux plein(Nantes + Besançon + Créteil).</p>
b-	<p>b-L'éducation à l'égalité filles/garçons est l'affaire de tou-tes. Le SNUEP-FSU demande <u>l'application de la loi de 2018 qui oblige</u> que des référent-es égalité filles-garçons soient <u>clairement</u> identifiés dans tous les établissements. <u>Elles-ils doivent</u> et bénéficient de décharge horaire ou, à défaut, d'une IMP à taux plein <u>ou d'une rémunération qui n'est pas prise sur les moyens de l'établissement (heure gagée par le rectorat...)</u> (Paris)</p>
	<p>Le SNUEP-FSU demande qu'un module pour déconstruire les stéréotypes de genre soit intégré dans les programmes. Contre la précarité menstruelle, les protections périodiques doivent être gratuites pour toutes, disponibles en distributeurs dans les lieux collectifs <u>ainsi que les préservatifs nécessaires également pour les lycéennes</u> (Créteil). <u>Le SNUEP-FSU revendique, pour les femmes touchées par certaines pathologies reconnues par les médecins, la non application du jour de carence.</u> (Versailles)</p>
	<p>2.1.5. Le SNUEP, avec la FSU, demande à ce que le droit à l'IVG soit inscrit dans la Constitution en tant que tel. La proposition de porter le délai d'accès à 14 semaines est un premier pas. Nous revendiquons un alignement avec les pays européens les plus progressistes et la suppression des délais d'accès à l'IVG. Le SNUEP-FSU réaffirme sa solidarité avec les femmes du monde entier qui continuent de lutter pour faire valoir leur droit à disposer de leur corps et à l'avortement.</p>
2.1.6 a-	<p>2.1.6. a-L'actuel congé paternité n'est pris que par 1 père sur 6. Le rapport sur « Les 1000 premiers jours » proposait de l'allonger à 9 semaines. L'allongement du congé paternité est un 1^{er} pas pour rendre effective l'égalité femmes/hommes <u>dans la continuité de la directive européenne du 20 juin 2019</u> (Créteil). <u>La France ne fait qu'appliquer une directive européenne (2019/1158 du 20 juin 2019).</u> (Nantes)</p>
b-	<p>b-Limoges supprime le parag. 2.1.6.</p>
2.1.7.	<p>2.1.7. Des collectifs et des grèves féministes se développent à travers le monde. Lors du mouvement des retraites, les femmes se sont organisées dans des pôles « féministes ». Chaque année, elles s'arrêtent <u>symboliquement</u> (Montpellier) de travailler à la date à partir de laquelle <u>symboliquement</u> (Montpellier) elles ne sont plus payées (date et heure réactualisées chaque année) pour dénoncer les écarts de salaires femmes/hommes. Le SNUEP-FSU soutient activement la dynamique internationale qui se développe autour de la <u>grève journée de la condition</u> (Rennes) des femmes le 8 mars.</p>
2.2.	<p>2.2. Combattre le racisme</p>
2.2.1.	<p>2.2.1. Le racisme est un rapport social de domination, de classement et de hiérarchisation qui se traduit par des discriminations d'ampleur dans tous les espaces de la société. (Lyon commentaire : D'où vient cette définition ? source ?) Elles-Ces discriminations(Montpellier) structurent profondément l'existence des personnes issues de l'immigration ou perçues comme telles.(Versailles) <u>Faut-il parler de racisme systémique ou institutionnel ?</u> <u>Ni l'un ni l'autre/non.</u> (Nantes + Montpellier)(Lyon commentaire : Non, nous ne sommes pas sous le régime de l'apartheid !) (Limoges : laissons les spécialistes en débattre) <u>Le racisme est trop présent dans la société française et participe au tri social.</u>(Versailles) <u>Le SNUEP-FSU ne reconnaît aucun racisme systémique ou institutionnel en France. Il exige l'application des lois qui permettent de lutter contre le racisme au sein de ses institutions et de la société.</u> (Toulouse) <u>Les lois et l'éducation doivent permettre de lutter contre toute forme de racisme</u>(Nice)<u>L'ensemble de ces discriminations fait système, donc on peut parler de racisme systémique. C'est tout le système qui est en cause et qui reproduit les inégalités, ce ne sont pas des logiques individuelles (DRH...) qui sont à l'œuvre.</u> (Paris) <u>On peut parler de racisme systémique.</u> (Rennes)</p>

	<p>D'après la CNCDDH, en 2019 et cela malgré une sous-déclaration massive, les actes anti-musulmans ont augmenté de 54 %, les actes antisémites de 27 % et les actes regroupant les autres faits de racisme (anti-noirs, anti-asiatiques, anti-roms...) de 131 %.(Nantes + Montpellier) Le racisme, l'antisémitisme (Montpellier), la xénophobie et toute idée de rejet de l'autre basée sur la différence ne doivent pas être banalisés mais combattus, tout comme(Orléans-T + Dijon + Besançon) <u>Le SNUEP-FSU dénonce fermement toute instrumentalisation visant à amalgamer islam avec islamisme, antisionisme avec antisémitisme. Il dénonce</u> (Orléans-T) <u>la politique de stigmatisation et de bouc émissaire instrumentalisée pour détourner l'attention des problèmes réels de la société.</u>(Dijon + Besançon + Créteil) <u>De même, la politique qui vise à stigmatiser et faire des personnes racisées des bouc émissaires doit être dénoncée : elle ne sert qu'à détourner l'attention des problèmes réels de la société.</u> (Dijon + Créteil) <u>Le SNUEP-FSU se félicite de la reconnaissance par les Prud'hommes en décembre 2019 de l'existence d'une discrimination raciale systémique pour décrire un système organisé de domination raciste au sein d'une entreprise du BTP.</u>(Versailles + Limoges + Rennes)</p>
a-	<p>a- Le SNUEP-FSU dénonce fermement le racisme, les actes racistes et la xénophobie, ainsi que l'instrumentalisation qui vise à amalgamer l'islam avec l'islamisme, l'antisionisme avec l'antisémitisme. Nous continuerons à défendre une société démocratique, laïque et solidaire.(Orléans-T)</p>
b-	<p>b- Le SNUEP-FSU dénonce fermement le racisme, les actes racistes et la xénophobie, ainsi que l'instrumentalisation qui vise à amalgamer<u>une religion et une minorité active d'intégristes</u>l'islam avec l'islamisme, l'antisionisme avec l'antisémitisme. Nous continuerons à<u>Le SNUEP-FSU (Lyon) défendre une société démocratique, laïque et solidaire.</u> (Lyon commentaire : Le problème de ce paragraphe c'est qu'il limite le racisme à l'anti-immigration alors que le racisme touche aussi des populations non immigrées ou perçues comme tel [racisme de membres de communautés envers les mariages mixtes par exemple ?])</p>
2.2.2.	2.2.2.
a-	<p>a- Le discours raciste gagne du terrain et se banalise dans la parole publique. Certains discours politiques légitiment et participent à la reconduction des préjugés racistes et xénophobes. Cette diffusion dépasse largement les canaux classiques de l'extrême droite et gagne les chaînes d'information en continu et les réseaux sociaux où le racisme occupe une place importante dans les discours haineux. Le SNUEP-FSU condamne fermement les propos racistes<u>qui sont des délits</u> (Nantes).</p>
b-	<p>b- Le discours raciste gagne du terrain et se banalise dans la parole publique. Certains discours politiques légitiment et participent à la reconduction des préjugés racistes et xénophobes. Cette diffusion dépasse largement les canaux classiques de l'extrême droite et gagne les chaînes d'information en continu et les réseaux sociaux où le racisme occupe une place importante dans les discours haineux. Le SNUEP-FSU condamne fermement les propos racistes.<u>Faute de sanctions, le discours raciste se banalise dans la parole publique, se répand dans les chaînes d'information en continu et sur les réseaux sociaux. Le SNUEP-FSU condamne fermement tout propos raciste et tout discours politique qui légitime et participe à la reconduction des préjugés racistes et xénophobes.</u> (Orléans-T)</p>
2.2.3.	2.2.3. (Nantes + Lyon : rayent tout le 2.2.3)
a-	<p>a- L'affaire George Floyd marque un tournant dans la lutte contre les pratiques racistes dans la police et jette un éclairage édifiant sur la situation en France (Versailles rayé + Limoges + Nice + Rennes) ; <u>éclairage qui n'a pu que nous sauter aux yeux lors de l'affaire judiciaire française née à la suite de violences policières à l'encontre de Michel Zecler</u> (Normandie). <u>Le Défenseur des droits d'alors a aussi fait état des pratiques fondées sur un « profilage racial et social » ordonnées par la hiérarchie policière à Paris. Des images filmées, des révélations et des témoignages faits à l'interne prouvent l'impunité dont peuvent bénéficier les auteurs de tels faits et le caractère systémique de cette violence.</u>(Versailles + Nice + Rennes) <u>Les policier-es</u><u>Les auteurs de ces violences, quelles que soient leurs fonctions</u> (Montpellier) <u>ne peuvent être au-dessus des lois et justice doit être rendue aux victimes.</u> Le SNUEP-FSU <u>condamne les contrôles au faciès</u>(Rennes) est aux côtés des victimes de violences <u>de certain-es</u>(Versailles) policières <u>racistes</u>(Rennes) et soutient les mobilisations dénonçant <u>ces violences racistes</u><u>celles-ci</u> (Rennes). <u>Par ailleurs, il serait souhaitable de supprimer l'indication du genre sur les documents administratifs.</u>(Dijon)</p>
b-	<p>b- L'affaire George Floyd marque un tournant dans la lutte contre les pratiques racistes dans la police et jette<u>Elle a entraîné</u>(Orléans-T et le reste ne bouge pas)</p>
c-	<p>c- L'affaire George Floyd marque un tournant dans la lutte contre les pratiques racistes dans la police <u>partout dans le monde</u> (Paris) et jette un éclairage édifiant sur la situation en France. Le Défenseur des droits d'alors a aussi fait état des pratiques fondées sur un « profilage racial et social » ordonnées par la hiérarchie policière à Paris. Des images filmées(<u>affaire Michel Zecler</u>) (Paris), des révélations et des témoignages faits à l'interne, <u>entre autres par des policiers syndiqués,</u>(Paris) prouvent l'impunité dont peuvent bénéficier les auteurs de tels faits et le caractère systémique de cette violence. <u>Les policier-es ne peuvent être au-dessus des lois et justice doit être rendue aux victimes. Le SNUEP-FSU est aux côtés des victimes de</u></p>

	<p>violences policières et soutient les mobilisations dénonçant ces violences racistes.(Rennes)<u>Le SNUEP-FSU demande la création d'une commission indépendante, placée sous l'autorité de la CNCDH, qui reçoit les doléances des victimes, écoute toutes les personnes et organisations concernées et fasse des propositions qui permettent de renouer le lien entre les forces de l'ordre et la population et de combattre les violences et le racisme.</u>(Paris et commentaire : phrase extraite dans une tribune signée par la Fsu dans Libé le 1^{er} juillet 2020)</p>
2.2.4.	2.2.4.
a-	<p>a- a- <u>Le SNUEP-FSU dénonce le concept de séparatisme tel que présenté par le gouvernement car il instrumentalise cette notion pour stigmatiser la population musulmane et rendre invisibles les nombreux problèmes sociaux et économiques. Cette</u>(Versailles + Lyon + Rennes) <u>L'</u>instrumentalisation de la laïcité menace la cohésion sociale. Le SNUEP-FSU rappelle son attachement à la loi de 1905 et combattra toutes les mesures qui instrumentalisent instrumentaliseraient(Grenoble) la laïcité pour stigmatiser une partie de la population. <u>Le SNUEP-FSU demande le maintien de l'observatoire de la laïcité indépendant et pluraliste.</u> (Normandie)</p> <p><u>Samuel Paty professeur d'histoire-géographie dans un collège des Yvelines a été lâchement assassiné le 16 octobre 2020, dans des conditions qui relèvent de la pure barbarie. Ce meurtre fait suite à un cours de notre collègue sur la liberté d'expression. S'attaquer à un enseignant, c'est s'attaquer à l'école toute entière qui est un lieu de construction d'un savoir critique, de rencontre de l'autre, de la formation de futur-e-s adultes libres et éclairé-e-s. Nous réitérons notre attachement à la liberté d'expression, condition nécessaire à l'émancipation et condamnons sans appel toute immixtion dans nos missions éducatives, remettant en cause la laïcité de nos enseignements, sous couvert d'une prétendue liberté religieuse.</u> (Grenoble)</p>
b-	<p>b- b- Le SNUEP-FSU dénonce <u>la stigmatisation d'une population sous prétexte de sa pratique religieuse ou de ses origines pour rendre invisible les nombreux problèmes sociaux et économiques</u>(Rennes) le concept de séparatisme tel que présenté par le gouvernement <u>car il tend à instrumentaliser</u>(Montpellier) cette notion, stigmatiser la population musulmane et rendre invisibles les nombreux problèmes sociaux et économiques. Cette instrumentalisation de la laïcité menace la cohésion sociale. Le SNUEP-FSU rappelle son attachement à la loi de 1905 et combattra toutes les mesures qui instrumentalisent la laïcité pour stigmatiser une partie de la population.<u>C'est une instrumentalisation de la laïcité qui menace la cohésion sociale. Le SNUEP-FSU le combat et rappelle son attachement à la loi de 1905.</u> (Rennes)</p>
2.3.	2.3. Droits des LGbT+
a-	<p>a- a- <u>Le patriarcat entretient des stéréotypes de genre qui engendrent des violences et des discriminations envers les personnes LGbT+. Même si les mentalités évoluent de façon favorable, la montée des réactionnaires et de l'idéologie d'extrême droite encouragent les violences contre les LGbT+ qui restent à un haut niveau. Le rapport annuel de SOS Homophobie et les statistiques du ministère de l'Intérieur confirment une hausse des actes de haine et de violence. Les lesbiennes et les trans sont tout particulièrement exposées à ces violences. L'année 2019 a été marquée par une explosion des violences physiques rapportées par des personnes trans à SOS Homophobie. Certaines discriminations institutionnelles perdurent et l'existence de mouvements politiques réactionnaires maintiennent une pression sur l'État pour freiner toutes les avancées législatives positives.</u>(Lyon raye tout le début)</p>
b-	<p>b- b- Le patriarcat entretient des stéréotypes de genre qui engendrent des violences et des discriminations envers les personnes LGbT+. Même si les mentalités évoluent de façon favorable, la montée des réactionnaires et de l'idéologie d'extrême droite encouragent les violences contre les LGbT+ qui restent à un haut niveau. <u>Les actes de haine et de violence explosent.</u>(Rennes) Le rapport annuel de SOS Homophobie et les statistiques du ministère de l'Intérieur confirment une hausse des actes de haine et de violence.(Rennes) Les lesbiennes et les <u>personnes</u>(Grenoble)trans sont tout particulièrement exposées à ces violences. L'année 2019 a été marquée par une explosion des violences physiques rapportées par des personnes trans à SOS Homophobie. (Rennes) Certaines discriminations institutionnelles perdurent et l'existence de mouvements politiques réactionnaires maintiennent une pression sur l'État pour freiner toutes les avancées législatives positives.</p> <p>Le SNUEP-FSU, avec la FSU, continuera de combattre tous les actes homophobes et transphobes, pour une égalité de droits entre tou·tes, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur genre.</p>
2.3.1.	2.3.1. Le don du sang est désormais possible pour les hommes homosexuels mais avec encore des limites. Si la loi a fait passer de 12 à 4 mois d'abstinence la condition pour qu'un homosexuel puisse donner son sang, le SNUEP-FSU continue de dénoncer cette décision discriminatoire, inique et d'un autre temps. (Lyon + Limoges)
2.3.2.	2.3.2.
a-	<p>a- a- <u>L'accès à l'adoption, pour les couples homosexuels, reste complexe malgré la loi Taubira. Des discriminations administratives ralentissent les démarches.</u>(Lyon + Limoges)</p>

b-	b- L'accès à l'adoption, pour les couples homosexuels, reste complexe malgré la loi Taubira. <u>On ne peut que déplorer(Créteil) les discriminations administratives qui(Créteil) ralentissent encore plus les démarches.</u>
2.3.3. a-	2.3.3. a- Malgré les quelques avancées concernant les personnes transgenres pour ce qui est des démarches administratives pour changement de sexe, de prénom d'usage, sur les papiers d'identités, le combat reste trop long. (Lyon + Limoges)
b-	b- Malgré les quelques avancées concernant les personnes transgenres pour ce qui est des démarches administratives pour changement de sexe, de prénom d'usage, sur les papiers d'identités, le combat reste trop long. <u>Par ailleurs, il serait souhaitable de supprimer l'indication du genre sur les documents administratifs.</u> (Créteil) <u>La possibilité du changement de prénom d'usage des élèves transgenres, dans le cadre scolaire, doit être généralisée.</u> (Paris)
2.3.4.	2.3.4. Le SNUEP-FSU acte positivement la possibilité pour toutes les femmes d'accéder à la PMA (Lyon + Limoges) <u>et demande son élargissement à tou-tes.</u> (Normandie garde la phrase + ajout)
3.	3. PROTECTION SOCIALE ET SERVICES PUBLICS
3.1.	3.1. Pour le droit à une protection sociale solidaire de haut niveau
3.1.1.	3.1.1. Notre système de retraite reproduit les inégalités de la vie active, les personnes les plus touchées étant souvent les femmes aux carrières tronquées et souvent précaires. Le SNUEP-FSU défend un système de retraite universel <u>par répartition</u> (Grenoble + Rennes), qui garantit une retraite décente pour tou-tes <u>et est attaché au principe fondamentale la sécurité sociale qui consiste à « cotiser selon ses moyens et à recevoir selon ses besoins ».</u> (Grenoble), <u>principe fondamental de la sécurité sociale</u> (Créteil ajout après tou-tes)
3.1.2.	3.1.2. Le chômage et l'insécurité de l'emploi dégradent fortement la santé : suicides, développement de cancers, de pathologies chroniques, de maladies cardiovasculaires... (Orléans-T) Avec la réforme de l'assurance chômage, la situation des plus précaires va être encore aggravée. Le SNUEP-FSU demande <u>une amélioration des droits au chômage (indemnités, ouverture des droits...)</u> (Rennes) <u>demande revendique</u> (Créteil) le retrait des décrets de juillet 2019 qui vont encore dégrader les conditions d'accès à l'indemnisation, diminuer les allocations et limiter les possibilités de cumul allocation/revenu d'activité. (Rennes)
3.1.3.	3.1.3. La crise sanitaire démontre l'importance <u>renforce la nécessité</u> (Orléans-T) de maintenir un service public de santé de qualité. Les renoncements successifs en cette matière détruisent notre droit inaliénable à la santé au profit d'une logique de rentabilisation. La suppression de lits, les fermetures de services dans les hôpitaux publics, voire d'unités hospitalières de proximité dans les zones rurales – au profit des établissements privés (ou de lits privés) de plus en plus nombreux – ont eu des conséquences particulièrement néfastes lors de l'épidémie de la Covid-19. Les structures privées, qui cherchent la rentabilité avant tout et ne dépendent pas de l'État, n'ont pas pu être mises à contribution autant que les structures publiques durant la crise sanitaire <u>auraient dû être réquisitionnées pour mobiliser tous les moyens disponibles.</u> (Lyon) <u>Les hôpitaux se retrouvent à suppléer les carences de la médecine de ville.</u> (Rennes)
	Le SNUEP-FSU estime que le droit à la santé pour tou-tes est essentiel, doit être financé par l'État et ne doit pas être conditionné à l'agenda de libéralisation <u>être protégé des politiques libérales</u> (Orléans-T) des gouvernements. <u>Un service de santé de qualité passe par un financement de qualité, le SNUEP-FSU revendique un régime 100% sécurité sociale pour tou-tes et la fin des assurances santé complémentaires.</u> (Normandie) La santé n'est pas un coût mais un investissement pour la société, le SNUEP-FSU soutient les personnels soignants dans leurs grèves d'intérêt général pour la sauvegarde d'un hôpital public de qualité. (Rennes)
	Le SNUEP-FSU s'oppose <u>à tout forfait pour des consultations au service des urgences. Cela exclurait davantage les populations les plus précaires d'un accès au soin de qualité.</u> (Rennes et supprime la fin de la phrase) au forfait de 18 € (Lyon commentaire : ne pas mettre de prix cela peut évoluer tous les ans) imposé lors des consultations au service des urgences, qui exclura davantage les populations les plus précaires d'un accès au soin de qualité. <u>Le monopole industriel des vaccins est injuste et dangereux. Nous ne pouvons pas attendre 20 ans que les monopoles sur les brevets soient levés. Ces brevets privés sur la vaccination Covid doivent être considérés comme un bien commun et transformés en licences obligatoires. La baisse du budget de la recherche française s'est révélée dramatique dans cette pandémie.</u> (Paris) <u>Le SNUEP-FSU soutient les personnels soignants dans leurs grèves d'intérêt général pour la sauvegarde d'un hôpital public de qualité.</u> (Rennes : Phrase déplacée)
3.1.4.	3.1.4. De loi de finances en loi de finances, nous assistons à une gestion de la sécurité sociale retirée aux partenaires sociaux et laissée aux mains de l'État, favorisant ainsi toutes les exonérations fiscales. Le SNUEP-FSU est favorable à une fiscalité, sans exonérations patronales, sans siphonnage des caisses et avec

	<p>le respect des principes de solidarité et d'universalité. Il refuse qu'une baisse organisée des ressources induise le gouvernement à une orientation des prestations sur les plus démunis cassant le principe d'universalisation pour aller vers un système d'assistance.<u>Le SNUEP-FSU s'oppose à la baisse organisée des ressources, notamment par les exonérations patronales, qui vise à casser le principe d'universalité pour aller vers un système d'assistance se limitant à des prestations pour les plus démunis.</u> (Orléans-T)</p>
3.1.5.	<p>3.1.5. Une vie digne pour le 3^e âge<u>4^e âge et les personnes dépendantes</u>(Dijon): la crise sanitaire et les milliers de morts ont permis de révéler la situation dramatique des Ehpad. Alors que la demande d'accueil augmente, les Ehpad souffrent d'un manque terrible de personnels, lesquels sont épuisés et sous-payés. Pour une prise en charge humanisée et dans de bonnes conditions des<u>pour</u>(Dijon) personnes âgées, il est urgent de répondre aux revendications des personnels en termes de moyens(<u>humains et matériels</u>)(Dijon), de recrutement et de formation et de suppression du reste à charge.<u>Le reste à charge pour les familles doit être supprimé.</u>(Dijon) Les Ehpad privés à but lucratif ne doivent pas recevoir de financements publics. L'État et les collectivités territoriales doivent construire des Ehpad publics <u>en nombre suffisants</u>(Grenoble) et être garants de l'égalité des montants de l'APA quel que soit le département. La question de la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile est aussi une mission de service public et doit répondre à un projet social ambitieux<u>tout comme celui d'une réelle prise en considération des aidant-es</u> (Créteil).<u>Il y a de plus en plus de retraité-es en situation de dépendance et leurs enfants doivent les assister alors qu'ils sont encore en activité professionnelle.</u> (Grenoble) Avec la FSU, le SNUEP-FSU revendique la création d'un grand service public de la perte d'autonomie. <u>Le SNUEP-FSU demande également l'intégration des groupes d'Ehpad privés dans un service public de la perte d'autonomie en lien avec l'Etat et les collectivités territoriales avec des tarifs accessibles à tous.</u>(Toulouse) Il rappelle qu'une politique de plein emploi avec des salaires revalorisés, une égalité salariale et une redistribution des richesses induit mécaniquement des revenus sociaux en hausse permettant d'assurer une vie digne aux retraité-es.</p>
3.1.6.	<p>3.1.6. La France est le pays d'Europe le plus touché par la consommation de stupéfiants, malgré une politique particulièrement répressive montrant l'absence d'efficacité du système.<u>La politique persistante du</u>(Orléans-T) « tout répressif » <u>est inefficace et qui</u> (Orléans-T) limite la mise en place d'une vraie politique de prévention auprès des jeunes, notamment dans les établissements scolaires. Un assouplissement de la loi, <u>Un assouplissement de la loi doit être mis en débat, voire une légalisation du cannabis</u> (Orléans-T), <u>contrôlée à l'usage et réglementée à la vente, finançant la prévention auprès des publics les plus jeunes pourrait</u><u>pour</u> (Versailles) répondre à la fois à l'enjeu de santé publique et celui de la lutte contre les trafics dont les conséquences sont désastreuses.</p>
	<p>(Lyon raye tout le 3.1.6. commentaire : cela n'a pas de rapport avec le titre)</p>
3.1.7.	<p>3.1.7.</p> <p>a- L'usage des écrans par de jeunes enfants provoque des atteintes au développement du cerveau et limite les capacités sociales, avec des conséquences sur l'acquisition du langage ou encore la motricité. Chez les adolescent-es, l'usage très fréquent des écrans provoque un amincissement du cortex cérébral et est facteur de troubles de la concentration, de risques de conduites addictives, de troubles de l'anxiété et dépression, ou encore d'obésité. Les pouvoirs publics doivent s'emparer de cette question, assurer des formations auprès de tous les personnels de l'enfance et de l'adolescence, tout en menant des campagnes de prévention de grande ampleur. (Nantes + Lyon rayent tout le paragraphe)</p>
	<p>b- L'usage des écrans par de jeunes enfants provoquent des atteintes au développement du cerveau et limite les capacités sociales, avec des conséquences sur l'acquisition du langage ou encore la motricité. Chez les adolescent-es, l'usage <u>très fréquent</u><u>abusif</u>(Montpellier) des écrans provoque un amincissement du cortex cérébral et est facteur de troubles de la concentration, de risques de conduite addictive, de troubles de l'anxiété et dépression, ou encore d'obésité. Les pouvoirs publics doivent s'emparer de cette question, assurer des formations auprès de tous les personnels de l'enfance et de l'adolescence, tout en menant des campagnes de prévention de grande ampleur.</p>
3.1.8.	<p>3.1.8. Pour le droit de mourir dans la dignité : les conditions de la mort connaissent autant d'inégalités que celles du droit à vivre humainement du fait des inégalités sociales, hommes/femmes, territoriales. Face à des souffrances insupportables, psychiques et physiques, face à une maladie incurable, face à l'épuisement de ses capacités, le droit de mourir dans la dignité repose sur le droit à une mort digne. Or, si actuellement la loi Claeys-Leonetti permet aux patient-es de bénéficier d'une « sédation profonde et continue », le SNUEP-FSU demande l'amélioration de la mise en place en temps voulu des mesures et des structures de cette loi. Pour le SNUEP-FSU, l'inégal accès aux soins palliatifs, le manque cruel de personnels, de financement, de places, le manque de formation des personnels médicaux et soignants, dans les Ehpad, dans les services spécialisés ne permettent pas la mise en place effective de soins palliatifs et/ou d'aide à une mort digne.</p>
3.2.	<p>3.2. Développement et renforcement des services publics<u>comme barrage à la rentabilité</u> (Créteil)</p>

	<p>Les politiques d'austérité budgétaire <u>et le tout numérique</u>(Grenoble) saccagentet <u>affaiblissent durablement voire</u>(Versailles) mettent en faillite les services publics, pourtant essentiels et incontournables. Il est urgent de les renforcer, de recréer des emplois avec des salaires revalorisés partout où ils font défaut et de reconstruire les services publics de proximité, dont l'absence laisse les populations dans un grand désarroi avec le seul service du numérique. Les salaires des agent-es publics doivent être revalorisés <u>notamment à l'hôpital</u> (Créteil), pour stopper la fuite vers les structures privées. L'école, pierre angulaire de la République, doit pouvoir accueillir tous ses enfants dans des conditions leur permettant le meilleur apprentissage de manière égalitaire sur tout le territoire. Les ressources de l'État <u>destinées à l'éducation</u>(Nice) doivent être réservées à l'école publique, <u>et non partagée avec le privé sous contrat.</u> (Besançon)</p>
4.	<p>4. POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES FACE AUX GRANDES ENTREPRISES DU NUMÉRIQUE</p>
	<p>Omniprésents et incontournables, les outils numériques ont bouleversé le travail, les échanges, l'accès à l'information ou aux droits, et plus globalement l'ensemble de la vie des citoyen·nes. Ne pas les utiliser, c'est s'exposer à un risque rapide d'exclusion. Si le numérique accélère le partage de l'information, il nous expose au vol de données et son usage alourdit le travail et réduit les temps d'échanges collectifs <u>créant une confusion entre temps de travail et temps de loisirs/repos</u> (Créteil). Dans l'EN, son usage doit être interrogé sur ses réels apports à l'enseignement et à la pédagogie.</p> <p>Bras armés(Montpellier + Rennes) <u>Parmi les acteurs les plus puissants</u>(Montpellier) du libéralisme,(Rennes) les grandes entreprises du numérique qui le dominant ont pris une place <u>importante</u>(Orléans-T + Rennes) <u>dominante</u>(Rennes)<u>excessive et inquiétante</u>(Orléans-T) dans nos sociétés, supplantant la législation des États, imposant leurs propres règles et dégradant les libertés individuelles. Une surveillance généralisée se met en place. La société numérisée voit la démocratie tenue en échec par le progrès technologique et l'appétit des Gafam <u>et des entreprises privées du numérique éducatif (Pronote, Genially, Adobe, Pearltrees...)</u>(Orléans-T) dont le démantèlement ne constituerait qu'une réponse partielle au problème.</p>
4.1.	<p>4.1. Pour une réelle protection des données personnelles</p> <p>Sous prétexte de personnalisation, les Gafam récupèrent l'ensemble de nos données pour les marchandiser. Au-delà du portefeuille, ce sont nos corps, nos idées, nos maisons qui sont surveillés pour prédire mais plus encore pour nous façonner.</p> <p>Le RGPD entré en vigueur en 2018 est une avancée indéniable dans la protection des citoyen·nes contre l'utilisation qui est faite de leurs données, mais son efficacité demeure encore relative. Le SNUEP-FSU demande l'augmentation des moyens en termes de contrôle, notamment au niveau de la CNIL, pour obliger les entreprises <u>et les institutions</u> (Normandie + Paris + Rennes) <u>publiques</u>(Normandie + Paris) <u>et les services publics</u>(Grenoble) à respecter le RGPD. <u>Le service public d'éducation doit fournir un service numérique de qualité, protégé, indépendant et respectueux de la confidentialité des données personnelles des utilisateurs.</u>(Normandie)</p> <p><u>Dans l'Éducation nationale, il y a une certaine forme d'hypocrisie où les enseignant-es peuvent être encouragé-es à utiliser des outils non RGPD. Les chef-fes d'établissement doivent remplir leur mission d'assurer le respect de la RGPD.</u> (Paris)</p>
4.2.	<p>4.2. Pour une école et des services publics affranchis des entreprises privées du numérique</p>
4.2.1.	<p>4.2.1. Les Gafam proposent aux États des outils numériques grâce auxquels ils mettent la main sur d'importantes bases de données, y compris sensibles (armée, santé...). Cela leur permet aussi d'exercer un lobbying sans précédent pour influencer les lois en leur faveur et ainsi engranger des profits exorbitants. S'ils deviennent technologiquement dépendants des Gafam, les États se servent en contrepartie de leur puissance numérique pour mieux contrôler les populations (réseaux sociaux, fichage, reconnaissance faciale).</p> <p><u>Dans l'EN, Les GAFAM et start-up tentent de prendre le monopole dans l'EN qui laisse faire et ne cherche pas à utiliser des logiciels open source ou à développer ses propres outils.</u>(Rennes) L'arrivage massif des tablettes et autres équipements informatiques, même s'il peut nous réjouir <u>apparaît utilitaire</u>(Créteil), construit le cheval de Troie des Gafam et startups <u>start-up</u>(Orléans-T) prêts à se positionner sur ce nouveau marché scolaire. Des citoyen·nes sont encore exclu·es de l'accès aux services publics numérisés <u>et déshumanisés</u>(Dijon) du fait de la précarité, <u>de</u>(Orléans-T + Montpellier) l'illectronisme (illettrisme numérique) ou des zones blanches. Le principe d'égalité républicaine n'est plus respecté.</p>
4.2.2.	<p>4.2.2. L'ubérisation <u>et les autres organisations de travail précaire</u> (Limoges) fragilise des pans entiers de l'économie et <u>trime avec</u> <u>aboutit à l'</u> (Versailles) exploitation des <u>jeunes</u>(Montpellier + Rennes) <u>personnes</u> (Montpellier) <u>issus de l'immigration</u>(Nantes + Versailles + Montpellier + Lyon + Rennes) <u>des travailleuses et travailleurs précaires</u> (Rennes) <u>et des</u>(Montpellier) plus précaires. Les plateformes <u>et l'État</u> (Rennes) promeuvent l'auto-entreprenariat, instaurant un lien de dépendance entre le/la travailleur·euse et son application.</p> <p>Les droits des travailleur·euses des plateformes numériques doivent être respectés. Ils doivent bénéficier</p>

	d'une protection sociale et (Rennes) d'un contrat de travail respectant le droit du travail.
4.2.3.	4.2.3. Présenté comme une manière de toucher un complément de revenu, d'organiser sa vie différemment, le micro-travail fait émerger un nouveau prolétariat invisible, sans contrat, ni protection sociale ni droits. Au lieu de recruter, des entreprises délèguent à des plateformes spécialisées une part de leurs processus métier. Elles fragmentent ainsi des ensembles de tâches en micro-tâches qu'elles externalisent et micro-païent, fragilisant l'ensemble du marché du travail et du système social et plongeant l'ensemble des travailleurs-euses dans la précarité. (Limoges)
4.2.4.	4.2.4. L'intelligence artificielle est un domaine de recherche en pleine expansion qui pose la question de son contrôle, de sa maîtrise et de ses conséquences sur la société et le travail. Aujourd'hui, elle ne peut fonctionner sans le travail de millions de petites mains à travers le micro-travail qui sont là pour entraîner les algorithmes d'apprentissage « profond ». (Versailles) Son développement nécessite un cadre réglementaire basé sur une démarche éthique et les libertés individuelles. Le développement de la 5G présenté comme une avancée pour la population, n'est pas argumenté. Les réfrigérateurs connectés sont-ils une garantie de mieux être ? (Nantes) Les demandes de moratoire voire d'abandon de la 5G se sont multipliées, le temps d'évaluer ses conséquences environnementales et sanitaires en lien avec les fréquences. En attendant le résultat des études, (Rennes) le SNUEP-FSU demande l'application du principe de précaution et soutient les municipalités et les collectifs opposés à l'installation trop précoce (Montpellier) des antennes.
5.	5. TRANSITION ÉCOLOGIQUE : POUR DES ACTIONS POLITIQUES <u>FACE A L'URGENCE CLIMATIQUE</u> (Lyon)
	Le SNUEP-FSU souhaite une politique volontariste pour contrer la crise climatique : le développement des énergies renouvelables, l'isolement l'isolation (Grenoble) des logements, la gratuité des transports publics. Moins énergivore, le feroutage transport ferroviaire (Limoges) doit être redéveloppé et les voies navigables réutilisées fortement ; le transport routier en transit doit être taxé.
a-	a- La production industrielle doit être relocalisée, pour réduire les émissions de CO₂ liées aux transports mais aussi la délocalisation de la pollution vers d'autres pays, notamment les pays émergents. Cela doit s'accompagner d'une modernisation des process visant à produire de façon plus éco-responsable. Depuis la première révolution industrielle, pour produire toujours plus, le capitalisme a procédé à une exploitation sans limite des ressources de la planète, modifiant les écosystèmes au détriment du vivant. Les catastrophes naturelles, et notamment des grands feux, se multiplient, occasionnant des destructions à grande échelle. Face à cela, les décideurs publics soumis au diktat de la croissance économique, traînent des pieds à prendre des engagements propres à limiter le dérèglement climatique. La crise climatique qui est donc aussi celle du libéralisme, oblige à une redéfinition de notre mode de vie (Versailles)
b-	b- La production industrielle doit être relocalisée, pour réduire les émissions de CO ₂ liées aux transports mais aussi la délocalisation de la pollution vers d'autres pays, notamment les pays émergents. Cela doit s'accompagner d'une modernisation des process us (Normandie juste ajout de us)visant à produire de façon plus éco-responsable. Depuis la première révolution industrielle, pour produire toujours plus, le capitalisme a procédé à une exploitation sans limite des ressources de la planète, modifiant les écosystèmes au détriment du vivant. Les catastrophes naturelles, et notamment des grands feux, se multiplient, occasionnant des destructions à grande échelle. Face à cela, les décideurs publics soumis au diktat dogme (Rennes) de la croissance économique, traînent des pieds à prendre des engagements propres à limiter le dérèglement climatique. La crise climatique qui est donc aussi celle du libéralisme, oblige à une redéfinition de notre mode de vie
	Pour que chaque être humain ait accès à ce qui lui est nécessaire pour vivre, se loger, assurer son éducation, sa santé, dans le respect des ressources données par la planète. Les plus riches ne doivent plus en accaparer la quasi-totalité. Convaincu qu'il n'y a pas de justice climatique sans une réelle justice sociale, le SNUEP est engagé avec la FSU dans le collectif <i>Plus jamais ça !</i> . L'urgence climatique et sociale impose des actes forts. L'affaire du siècle a permis la condamnation de l'État français pour carence fautive dans le procès pour "inaction climatique", c'est une première victoire qui doit en appeler d'autres. L'État doit engager toutes les mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. (Paris)
5.1.	5.1. Pour l'urgence climatique
5.1.1.	5.1.1. L'eau utilisable pour la consommation et l'agriculture (Nantes), qui devient un bien rare (sécheresses récurrentes)(Nantes) doit échapper à la spéculation financière et aux grandes entreprises : elle doit rester un bien commun. Avec L'agriculture et (Limoges) l'élevage intensif, la production de viande et d'œufs (Limoges) nécessite des quantités d'eau importantes et polluent les eaux. Les systèmes agricole et industriel doivent se réformer pour mettre au point des techniques non polluantes et moins gourmandes en

	eau. Les politiques de sensibilisation (gestes et récupération d'eau de pluie)(Nantes) doivent être poursuivies. Les formations spécifiques autour de la gestion de l'eau doivent être développées dans les LP.
5.1.2.	5.1.2. <u>Les logements insalubres, exigus doivent disparaître, tout comme les bidonvilles, où les populations vivent sans eau, sans sanitaires ou moyens corrects de se chauffer.</u> (Nantes + Paris), y compris pour les aires d'accueil des gens du voyage qui doivent être des sites salubres. Les logements vides doivent être réquisitionnés afin de répondre d'urgence aux besoins. (Paris) Le droit à un logement décent, faiblement énergivore et compatible avec le changement climatique doit être réaffirmé. Les logements insalubres et exigus doivent disparaître, tout comme les bidonvilles (Orléans-T) La construction et la rénovation (Rennes) de logements basse consommation énergétique (Grenoble) doit devenir la règle. Les établissements scolaires doivent être rénovés en visant la sobriété énergétique et les LP doivent être au cœur de la formation à ces aux (Montpellier)nouveaux métiers du bâtiment.
a-	a- Les gens du voyage doivent pouvoir accéder à des sites salubres, et éloignés des décharges, stations d'épuration, zones Seveso et autres lieux détestables où ils sont souvent relégués. (Nice + Paris)
b-	b- Les zones d'accueil des Les(Rennes) gens du voyage doivent être pouvoir accéder à (Rennes) des sites salubres, et éloignés des décharges, stations d'épuration, zones Seveso et autres lieux détestables où ils sont souvent relégués.
c-	c- 5.1.2bis. (Nantes) Les aires d'accueil des (Montpellier) gens du voyage doivent être des pouvoir accéder à (Montpellier) des sites salubres, et correctement équipés, et éloignés des décharges, stations d'épuration, zones Seveso et autres lieux détestables où ils sont souvent relégués. (Versailles) (Lyon + Limoges rayent toute la phrase sur les gens du voyage) Les logements insalubres, exigus doivent disparaître, tout comme les bidonvilles, où les populations vivent sans eau, sans sanitaires ou moyens corrects de se chauffer. (Nantes + Orléans-T, + Paris qui ont placé plus haut la phrase)
5.1.3.	5.1.3. Les espaces agricoles doivent être préservés y compris à proximité des centres urbains, dans le but de revenir à une consommation et à (Orléans-T) un mode de vie local. Les règles internationales qui limitent freinent (Orléans-T) le recours au local doivent être revues. L'exploitation intensive et destructive (Orléans-T) des forêts, imposant une monoculture dévastatrice pour les écosystèmes et vidant les bois de leurs plus belles essences, doit cesser tout comme l'exploitation celle (Orléans-T) de la mer, qui provoque la surexploitation des ressources, la destruction des fonds marins et des espèces marines. Le SNUEP-FSU dénonce la privatisation de l'ONF. Le SNUEP-FSU condamne l'utilisation des pesticides qui participent à la disparition des oiseaux, des insectes, et de la flore. Le SNUEP-FSU condamne l'usage des néo-nicotinoïdes dans l'agriculture qui décime les abeilles qui assurent la pollinisation, et qui mettent en péril la production d'alimentation. (Dijon)
5.1.4.	5.1.4. Les énergies « décarbonées » et renouvelables doivent être développées. Celle (Nantes) développement des énergies vertes (Nantes) doit s'accompagner de mesures de réduction de la (Orléans-T) consommation : appareils moins gourmands... (Nantes) Le numérique participe aussi à la pollution environnementale, en utilisant beaucoup d'électricité et en participant au réchauffement climatique : une réflexion d'ensemble sur ses usages doit être engagée. (Lyon fait un commentaire sur les 5.1.1, 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4 : Paragraphes trop longs, seuls les positionnements du SNUEP doivent apparaître en fin du préambule.)
5.1.5	5.1.5 Le nucléaire ne peut être une énergie d'avenir. Outre les risques d'accidents évident le problème des stockages des déchets reste évident. (Créteil ajout)
5.2.	5.2. Pour une résistance à la destruction de masse de la planète
5.2.1.	5.2.1. Le SNUEP-FSU dans ses actions milite pour toutes les décisions qui vont dans le sens de la sobriété et de la préservation et d'une répartition équitable des ressources dans tous les secteurs économiques : transport, habitat, tourisme... L'Etat et les collectivités territoriales doit montrer l'exemple dans les bâtiments destinés à l'accueil du public. (Limoges)
	Tou-tes les citoyen-nés doivent pouvoir se procurer une alimentation saine et produite dans des conditions décentes et non polluantes y compris pour (Paris). Cette alimentation saine doit aussi passer par L(Orléans-T + Paris)a restauration collective, notamment les cantines des EPLE (Paris), doivent y contribuer (Orléans-T) avec (Paris)Une cuisine à base de produits locaux et biologiques qui font défaut dans nos lycées professionnels (Créteil) doit être recherchée dans les cantines (EPL...) (Paris).
	La consommation ne doit pas se faire au détriment du bien-être animal. De même, une éthique de la consommation doit se développer pour permettre la prise de conscience des enjeux autour de la production de l'alimentation. Une éducation populaire à l'autoproduction doit émerger. L'enseignement de l'impact de l'alimentation et de sa production sur l'Homme (Lyon garde la phrase mais remplace l'Homme par l'être humain) et les écosystèmes doit être introduit ou développé. (Nantes) De même, des « commissions écologie » doivent être instituées dans les EPLE. (Dijon)
	Les subventions doivent aller majoritairement aux fermier-es paysan-nés (Nantes + Limoges) qui produisent

	« à taille humaine » et ainsi aider à limiter les circuits de distribution longs aux multiples intermédiaires. La pandémie a favorisé le recours aux produits locaux et circuits courts, il faut continuer. Le SNUEP-FSU dénonce l'interdiction des semences paysannes. Les semences ne doivent pas être aux mains de grands groupes internationaux mais la possession de ceux et celles qui travaillent la terre.
5.2.2.	5.2.2. L'accès aux transports publics doit être amélioré ainsi que l'accessibilité, et la gratuité instaurée et les tarifs adaptés en fonction des moyens des usager·es. (Versailles) La technologie doit permettre de donner une offre en transports individuels compatibles avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre : les formations autour du transport doivent évoluer dans ce sens.
a-	a- Le transport des voyageurs sur voies navigables doit être développé. Pour le transport des marchandises, il faut en finir avec le tout camion, le ferroutage doit être développé. (Nice)
b-	b- Le transport éco-responsable des voyageurs sur voies navigables doit être développé. (Rennes)
a-	a- La marchandisation des véhicules en France est dévoyée aux lobbyings des sociétés pétrolières, et des taxes qui en découlent. Deuxième source de hausse de CO₂ en France après l'aviation, la marchandisation et l'utilisation des SUV sont loin de constituer un détail dans les dégâts faits à l'environnement. Si leur nombre ne diminue pas, la France ne tiendra pas ses engagements climatiques. Il faut interdire leur publicité et leur commercialisation, et pour commencer taxer les véhicules les plus polluants de façon dissuasive. De la même manière, (Versailles tout comme Normandie et Nice rayent de : La marchandisation à manière et Montpellier + Lyon de : La marchandisation à dissuasive) les nouvelles technologies propres telles que l'hydrogène ou l'air comprimé, doivent être développées et bénéficier de l'investissement public. (Normandie raye la suite aussi)
	b- La marchandisation des véhicules en France est dévoyée aux lobbyings des sociétés pétrolières, et des taxes qui en découlent. Deuxième source de hausse de CO₂ en France après l'aviation, la marchandisation et l'utilisation des SUV sont loin de constituer un détail dans les dégâts faits à l'environnement. Si leur nombre ne diminue pas, la France ne tiendra pas ses engagements climatiques. (Nantes + Paris + Grenoble + Orléans-T + Rennes) Pour le SNUEP-FSU, sauf disposition spécifique, il faut interdire les véhicules les plus polluants et/ou taxer ceux-ci de façon dissuasive. La recherche et le développement des nouvelles technologies propres doivent bénéficier de l'investissement public. (Rennes) L'explosion du trafic routier est symbolique des contradictions françaises sur la volonté affichée de réduire les émissions de CO₂. (Orléans-T)
a-	a- Il faut interdire leur la publicité et leur la commercialisation, des véhicules les plus polluants et pour commencer en les taxer taxant les véhicules les plus polluants de façon dissuasive. (Grenoble)
b-	b- Il faut interdire leur publicité et leur commercialisation, et pour commencer taxer les véhicules les plus polluants de façon dissuasive. (Orléans-T + Rennes)
c-	c- Il faut interdire leur publicité et leur commercialisation, (Nantes) et pour commencer taxer les véhicules les plus polluants de façon dissuasive.
d-	d- Il faut interdire leur la publicité et leur la commercialisation des véhicules les plus polluants (SUV...), et pour commencer les taxer les véhicules les plus polluants de façon dissuasive. Aujourd'hui, plus que jamais, la France doit tenir ses engagements climatiques. (Paris)
	De la même manière, les nouvelles (Nantes) technologies propres telles que l'hydrogène ou l'air comprimé, doivent être développées et bénéficier de l'investissement public
	Limoges supp tout le parag. 5.2.2.
5.2.3.	5.2.3. Des infrastructures routières sécurisées avec des espaces de parking au sein des entreprises et dans les établissements scolaires doivent être construits pour encourager l'usage du vélo en milieu urbain et rural (Nantes). La loi mobilités doit être appliquée dans l'EN et les personnels doivent pouvoir percevoir l'indemnité annuelle de 200 € sur tout le territoire dans le cadre du forfait mobilités durables. Le SNUEP-FSU demande que cette indemnité soit portée à 400 € dans la FP, comme c'est le cas dans le privé.
5.2.4.	5.2.4.
a-	a- Les gouvernements ont fait le choix de favoriser les Le soutien aux grands groupes financiers pour développer qui développent un type de tourisme appelé (Orléans-T) « tourisme de masse » irrespectueux des populations locales et de l'environnement doit cesser (Orléans-T). Pour le SNUEP-FSU, les politiques doivent au contraire (Orléans-T) défendre un tourisme accessible au plus grand nombre dans les respects des enjeux environnementaux et sociaux.
b-	b- Les gouvernements ont fait le choix de favoriser les grands groupes financiers pour développer un type de tourisme appelé Plutôt que de soutenir un (Montpellier) « tourisme de masse » irrespectueux des populations locales et de l'environnement. Pour le SNUEP-FSU, (Montpellier) les politiques doivent au contraire défendre un tourisme accessible au plus grand nombre dans les respects des enjeux environnementaux et sociaux. (Créteil) Pour le SNUEP-FSU, les politiques doivent rompre avec un tourisme exponentiel, repenser notre relation à l'autre en respectant les espaces et les cultures. (Créteil)

c-	c-Limoges + Nice supprime tout le parag. 5.2.4.
5.2.5.	5.2.5. Il est nécessaire d'être conscient des ressources limitées de notre planète. Aussi, les produits, espaces et services devront être utilisés de manière modérée. Le recyclage des produits ou leur réparation doivent faire l'objet d'une réelle politique doivent devenir un réflexe (Grenoble) tout comme la réduction du gaspillage alimentaire. Les modes de déplacements doux doivent devenir la norme partout où cela est possible et l'obsolescence programmée doit disparaître. Ces nouvelles pratiques doivent engendrer de nouveaux métiers, dont les formations seront assurées en LP.
5.2.6.	5.2.6. Les personnes précarisées sont les premières touchées par le changement climatique, du fait de l'augmentation des tarifs de l'énergie, du surcoût d'une alimentation saine, du prix des véhicules propres ou encore de l'isolement isolation (Grenoble et qui garde tout le parag) des logements. L'État doit les aider de manière significative dans leur adaptation au changement climatique. (Nantes) Par ailleurs, (Nantes) Une réflexion collective doit émerger sur la problématique de l'accueil des migrants climatiques : une solidarité internationale, dotée de moyens conséquents, doit être construite au plus tôt.
5.2.7.	5.2.7. Appliquant consciencieusement la théorie de la « stratégie du choc », les tenants de l'ultralibéralisme profitent de l'opportunité créée par le changement climatique pour conquérir et exploiter de nouveaux territoires. Ainsi, le dégel de l'Arctique offre de nouvelles voies maritimes qui réduisent les distances et permettent aux armateurs de réaliser des profits juteux, tandis que les entreprises gazières et pétrolières jaugent les immenses réserves désormais accessibles. Ailleurs, la déforestation, qu'elle soit industrialisée ou accidentelle (incendies géants), libère d'importantes surfaces utilisables par les géants de l'agroalimentaire pour développer des monocultures au service s d'un modèle agricole ultra-productiviste.
	a-Limoges supprime tout le parag. 5.2.7.
	b- (Lyon raye du 5.2.3 à 5.2.7 et fait un commentaire : Il faudrait quelques exemples de destruction de la planète qui doivent être accompagnés de propositions du SNUEP : Dans le cadre de la loi sur la mobilité, le SNUEP-FSU demande que l'indemnité de mobilité soit équivalente à celle du secteur privé. Ces nouvelles pratiques doivent engendrer de nouveaux métiers dont les formations seront assurées en LP.)
5.3.	5.3. Capitalisme et catastrophes industrielles
5.3.1.	5.3.1. Le principe « pollueur payeur » est insuffisant car détourné, et il doit s'accompagner de contraintes environnementales fortes. Les populations proches des sites à risques devraient être (Nantes) sont maintenant (Nantes + Créteil) ne sont sont encore très peu (Créteil) informées et préparées, ce n'est pas vrai actuellement. (Nantes) mais l (Nantes + Créteil) Les études d'impact sur la population, qui suivent les catastrophes, ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé publique. Aucun nouvel aménagement à proximité des espaces urbanisés ne doit être envisagé. De même, le transport routier des matières dangereuses doit être limité au profit du transport ferroviaire, plus sécurisé qui doit ils doivent (Normandie) également faire l'objet d'une signalisation plus visible.
5.3.2.	5.3.2. Chaque pays doit assurer le recyclage complet des déchets qu'il produit : les exportations doivent être interdites, quel que soit le type de produits. Les industriels doivent assurer le recyclage de leurs produits en fin de vie. La charge de la culpabilité doit être inversée : la production de déchets par les populations est avant tout due au type de produits et des emballages qu'on leur propose. L'action citoyenne, par le boycott de certains produits, peut être un levier d'action pour limiter la production, entre autres choses, des déchets. De même, des « commissions écologie » doivent être instituées dans les EPLE. (Dijon)
5.3.3.	5.3.3. La destruction et l'endommagement des écosystèmes par les activités humaines doivent être considérés comme un « crime d'écocide » par la justice et non pas transformés en « un délit général de pollution » et un « délit de mise en danger de l'environnement ». Le SNUEP-FSU propose l'adoption d'une loi pénalisant le crime d'écocide.
6.	6.
a-	a- POUR UNE RÉSISTANCE DÉMOCRATIQUE FACE AU LIBÉRALISME <u>LIBERTICIDE</u> (Lyon) ET À UN <u>FASCISME</u> (Normandie + Versailles + Orléans-T) <u>TOTALITARISME</u> (Normandie) <u>RAMPANT</u> (Versailles + Orléans-T + Lyon + Limoges) <u>L'AUTORITARISME</u> (Orléans-T) <u>L'AUTORITARISME EN MARCHÉ</u> (Rennes)
b-	b- POUR UNE RÉSISTANCE DÉMOCRATIQUE FACE AU LIBÉRALISME ET À UN <u>FASCISME RAMPANT</u> FACE AUX ATTEINTES À LA DÉMOCRATIE (Nice)
a-	a- L'État ne répond plus aux besoins de l'ensemble de la population. (Versailles et Nantes) et ne respecte pas toujours les lois en vigueur. Le SNUEP-FSU exige donc que l'État applique et fasse appliquer les lois de la république. (Toulouse) La démocratie française est en péril, la V^e République à bout de souffle. (Nantes) Les libertés d'expression et de sont des libertés fondamentales, sont de plus en plus attaquées. (Orléans-T) La gestion du pouvoir en solitaire, la marginalisation du Parlement et des corps intermédiaires (Normandie), la remise en cause de l'État de droit sont des régressions majeures.
b-	b- L'État ne répond plus aux besoins de l'ensemble de la population. La démocratie française est mise à mal

	<p>en péril, la V^e République à bout de souffle, le régime présidentiel ne répond plus aux attentes démocratiques. Les libertés d'expression et de manifestations sont des libertés fondamentales. La gestion du pouvoir en solitaire, la marginalisation du Parlement, la remise en cause de l'État de droit sont des régressions majeures. (Nice l'ensemble des modifs)</p>
6.1.	6.1. Liberté et droit d'expression des enseignant·es et des personnels et des lycéens (Créteil)
6.1.1.	6.1.1.
a-	<p>a- Dans une tension croissante nous assistons, avec la mise en place autoritaire des réformes et loi Blanquer, à l'atteinte de nos libertés fondamentales. Les droits à s'exprimer, à revendiquer, à se réunir, à manifester, à faire grève sont stigmatisés et criminalisés et violemment réprimés (Grenoble) par le ministère et les gouvernements Macron.</p>
b-	<p>b- Dans une tension croissante nous assistons, avec la mise en place autoritaire des réformes et loi Blanquer, à l'atteinte de nos libertés fondamentales. Les droits à s'exprimer, à revendiquer, à se réunir, à manifester, à faire grève sont stigmatisés et criminalisés par le ministère et les gouvernements Macron. Les libertés publiques dont font partie les libertés syndicales sont remises systématiquement en cause par les gouvernements Macron. Les droits à s'exprimer, à revendiquer, à se réunir, à manifester, à faire grève, sont stigmatisés et considérés comme délinquants. (Orléans-T)</p>
6.1.2.	<p>6.1.2. Les réformes et la loi Blanquer Pour une école de la confiance se mettent ainsi en place dans un contexte de tension croissante. (Orléans-T) L'article 1^{er} de la loi Blanquer Pour une école de la confiance constitue une menace inédite contre la liberté d'expression des enseignant·es. Le SNUEP-FSU rappelle que l'obligation de neutralité et de discrétion, liée au statut d'agent·es de la FP, est inhérente au métier. Mais il rappelle aussi que (Orléans-T) Derrière les notions volontairement floues du texte de loi se cache une offensive conservatrice : punir, sanctionner et faire taire la voix enseignante. Dès l'article 1^{er}, la liberté d'expression est menacée. (Orléans-T) Le SNUEP-FSU s'indigne du musellement du de ce (Orléans-T) droit fondamental d'expression (Orléans-T) et réaffirme qu'aucune interdiction d'exprimer publiquement son opinion n'est à neutraliser acceptable (Orléans-T), en dehors du cadre de travail. En effet, si l'obligation de neutralité et de discrétion, liée au statut d'agent·es de l'Education nationale, est inhérente au métier, (Orléans-T) le SNUEP-FSU rappelle que l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 pose la notion du fonctionnaire-citoyen : <i>La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires.</i></p>
6.1.3.	6.1.3.
a-	<p>a- En 2020, des collègues qui ont fait usage de leur droit de grève sont mis à pied pour leur engagement syndical, pour leur lutte contre des réformes et se retrouvent mis au ban de la communauté enseignante. Le SNUEP-FSU exige l'abandon des procédures disciplinaires engagées et l'abandon des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le bac Blanquer. (Nantes raye tout le 6.1.3 + Orléans-T)</p>
b-	<p>b- En 2020, des collègues qui ont fait usage de leur droit de grève sont ont été (Lyon) mis à pied pour leur engagement syndical, pour leur lutte contre des réformes et se retrouvent mis au ban de la communauté enseignante. Le SNUEP-FSU exige l'abandon des procédures disciplinaires engagées et l'abandon des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions militantes et (Créteil) syndicales contre les réformes et le bac Blanquer. Ces enseignant·es sont des vigies de la République. (Grenoble)</p>
6.1.4.	<p>6.1.4. Les libertés publiques dont font partie les libertés syndicales sont remises systématiquement en cause par les gouvernements Macron. Le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester est un droit inaltérable. Mais (Orléans-T) Dans de nombreuses académies, des militant·es syndicalistes, se sont vus inquiété·es, menacé·es et poursuivi·es pour fait de grève. Les actions de grève, de manifestation, l'activité syndicale deviennent de plus en plus répréhensibles sont de plus en plus réprimés (Lyon) et passibles de sanctions.</p>
	<p>Le SNUEP-FSU exige :(Nantes) - l'arrêt total de la répression syndicale faite d'intimidations, de menaces, et de sanctions. - l'abandon des procédures disciplinaires engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le bac Blanquer. (Nantes) Il exige l'abandon des procédures disciplinaires engagées et l'abandon des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes des gouvernements Macron. (Orléans-T)</p>
	<p>6.1.5. Les mouvements lycéens et étudiants en luttent contre les réformes Blanquer, pour leurs conditions d'études sont aussi dans la ligne de mire du pouvoir. Le droit de se comporter en citoyen est refusé aux jeunes qui voient leur mobilisation trop souvent réprimée par l'Administration : menace, conseil de discipline, dénonciation aux forces de police, tentative de poursuite en justice... Le Snupef-Fsu exige l'arrêt des sanctions, pressions et de toutes mesures de nature à réprimer les jeunes mobilisés. (Créteil)</p>
6.2.	6.2. Halte à l'intrusion systématique des neurosciences à l'école

	<p>L'intrusion puis l'accélération des neurosciences cognitives dans les pratiques pédagogiques développées par le ministère de l'EN, au sein même des formations proposées (stagiaires et au PAF), est une démarche qui inquiète fortement le SNUEP-FSU. Cette approche exclusivement scientifique s'impose au détriment des autres disciplines (sciences humaines notamment). Le SNUEP-FSU dénonce le danger d'imposer une vision restrictive : celle des « sciences de l'enseignement » face à la complexité de l'acte d'enseigner. Il alerte également sur les risques de ce projet politique : la catégorisation des publics, le pilonnage de la subjectivité, l'omniprésence de la classification scolaire, sociale et psychologique des élèves.(Nice)</p> <p>6.2 Mettre sur un pied d'égalité toutes les sciences cognitives et sciences humaines. <u>L'instrumentalisation politique des neurosciences, afin d'en faire une arme de communication et d'imposer des méthodes pédagogiques aux collègues est à combattre. Si les neurosciences peuvent apporter un éclairage nouveau, cela ne doit en aucun cas imposer une vision restrictive de l'enseignement. C'est l'association de toutes les sciences humaines et cognitives qui permet un enseignement éclairé, sans rien imposer, l'enseignant devant rester maître de ses pratiques pédagogiques.</u> (Nice reformule le 6.2.)</p>
<p>6.2bis</p>	<p><u>6.2bis Le SNUEP-FSU demande d'apporter une grande vigilance envers les risques d'entrisme d'associations ou d'intervenants extérieurs aux dérives sectaires sous couvert de pédagogie alternative.</u> (Limoges)</p>
<p>6.3.</p>	<p>6.3. Agir contre les violences policières <u>La politique du maintien de l'ordre permet/autorise les dérives policières. Les ordres du ministère de l'intérieur relayés par toute la hiérarchie donnent un sentiment d'impunité aux policiers. Le ministère de la justice travaille dans le même sens. Les comparutions immédiates ne concernent jamais des membres des forces de l'ordre même avec des faits répréhensibles prouvés. Cette dérive est dangereuse pour la démocratie.</u> (Nantes)</p>
<p>a-</p>	<p><u>a-</u> Une forme endémique(Grenoble) de violence disproportionnée s'est institutionnalisée révélée (Montpellier). Jeunesse des quartiers populaires, minorités ethno-raciales (Versailles), lycéen·nes et salarié·es mobilisé·es, manifestant·es pacifistes, migrant·es, journalistes... vidéos et témoignages édifiants abondent. la quantité de témoignages et de vidéos des violences à leur encontre ne laissent plus de place au doute.(Orléans-T)L'ONU, le Conseil de l'Europe et Amnesty International ont condamné la France pour ces violences policières. (Rennes) Le niveau exceptionnel de violences policières contre le mouvement des GJ, qui a laissé une morte à Marseille, des personnes mutilées, éborgnées et blessées(Orléans-T) a amené l'ONU, le Conseil de l'Europe et Amnesty International à condamner la France. Les violences policières ne sont pas neutres. Elles(Orléans-T + Rennes) sont encouragéesconfortées(Grenoble) par le mépris politique pour les droits et les libertés publiques, pour la liberté d'expression et l'action syndicale, elles sont encouragéesrelayées(Orléans-T) par la politique du chiffre et les donneurs d'ordre à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique. Elles poursuivent un même(Grenoble) objectif politique communaux derniers gouvernements (Normandie) : celui du contrôle social dans une société de plus en plus inégalitaire.(Montpellier raye toute la phrase : Elles poursuivent ... plus inégalitaire) Les témoignages de l'intérieur, (Toulouse) d'agent·e policier·es confirment le poidsl'étendue(Grenoble) de la culture du silence dans l'institution, la difficulté à dénoncer les agissements des collègues, à ne pas se soumettre aux ordres lorsqu'ils sont abusifs au risque(Grenoble) d'être sanctionné et ostracisé en raison de leur courage de « lanceur d'alerte ».(Grenoble) Faut-il combattre cet état de fait en soutenant le développement des droits syndicaux chez tou·tes les agent·es du maintien de la paix ?(Normandie)</p>
<p>b-</p>	<p><u>b-</u> Une forme de violence disproportionnée s'est institutionnalisée. Jeunesse des quartiers populaires, minorités ethno-raciales, lycéen·nes et salarié·es mobilisé·es, manifestant·es pacifistes, migrant·es, journalistes... la quantité de témoignages et de vidéos des violences à leur encontre ne laissent plus de place au doute. (Lyon) Le niveau exceptionnel de violences policières contre le mouvement des GJ, qui a laissé une morte à Marseille, des personnes mutilées, éborgnées et blessées a amené a amené l'ONU, le Conseil de l'Europe et Amnesty International à condamner la France. (Lyon + Nice + Rennes) Les violences policières ne sont pas neutres. Elles sont encouragées (Lyon) par le mépris politique pour les droits et les libertés publiques, pour la liberté d'expression et l'action syndicale, elles sont encouragées par la politique du chiffre et (Lyon + Nice) les donneurs d'ordre (Lyon) à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique. (Lyon + Nice) Elles poursuivent un objectif, celui du contrôle social dans une société de plus en plus inégalitaire.(Lyon + Toulouse + Nice) Les témoignages de l'intérieur, d'agent·e policier·es confirment le poids de la culture du silence dans l'institution, la difficulté à dénoncer les agissements des collègues, à ne pas se soumettre aux ordres lorsqu'ils sont abusifs au risque d'être sanctionné et ostracisé.(Lyon)</p>
	<p>Comme en 2017, comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et Amnesty International,(Lyon) le SNUEP-FSU condamne les violences policières et réaffirme sa solidarité avec toutes les victimes. Il réclame l'interdiction</p>

	<p>des armes mutilantes et potentiellement létales de même que(Lyon) l'usage des gaz lacrymogènes qui présente des dangers pour la santé ne peut être banalisé. Il réclame le respect de l'article 37 du Code européen d'éthique de la police qui dit que la police ne peut recourir à la force qu'en cas de nécessité absolue et uniquement pour atteindre un but objectif(Grenoble) légitime. Le SNUEP-FSU demande la dissolution des BRAV-M. Le SNUEP-FSU dénonce les dérives constatées dans le traitement judiciaire(Grenoble) des violences policières et demande la refonte de l'IGPN pour la remplacer par une autorité indépendante et pluridisciplinaire.(Grenoble + Versailles) La police doit être rester(Grenoble) un service public, avec une vraie formation adaptée,(Grenoble) au service de l'intérêt général, pour tou-t'es sans distinction et sans discrimination.</p>
<p>6.4.</p>	<p>6.4. Projet de loi sécurité globale Profitant de la sidération générale, la majorité fait passer des mesures restreignant la liberté d'expression, les libertés publiques et notamment le droit à la vie privée et la liberté d'information via la loi sur la sécurité globale. Les policier-es municipaux pourraient consulter les images de vidéosurveillance alors même qu'ils-elles ne peuvent enquêter sur des actes terroristes ; les images des caméras piétons des policier-es pourraient être exploitées en temps réel, sans objectif explicite. L'utilisation de drones permettrait « <i>une surveillance très étendue et particulièrement intrusive, contribuant à la collecte massive et indistincte de données à caractère personnel.</i> », selon la Défenseure des droits. Ce projet de loi cherche à interdire de filmer, photographier ou diffuser des images des forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions, alors même que leur action est par nature publique. Selon la Défenseure des Droits « <i>la publication d'images relatives aux interventions de police est légitime et nécessaire au fonctionnement démocratique, comme à l'exercice de ses propres missions de contrôle du comportement des forces de sécurité</i> », elle a alerté sur son caractère liberticide et contraire à la Constitution. Ce sont des éléments de preuve essentiels de l'existence de Ces images sont essentielles pour lutter contre les(Orléans-T) violences policières, et qu'elles(Grenoble) témoignent aussi de façon indéniable de l'orientation d'un gouvernement qui a théorisé une pratique violente de maintien de l'ordre, condamnée sur le plan international.(Orléans-T) Le SNUEP-FSU,(Lyon) En accord avec les associations de défense des droits et libertés, le SNUEP-FSU(Lyon) dénonce cette proposition de loi. Le SNUEP-FSU appuiera toute action qui aura pour objectif le retrait des articles 21, 22 et 24 de la proposition de loi dite « sécurité globale », le retrait du SNMO, et de toute disposition élargissant la surveillance de masse ou faisant reculer le droit à l'information.(Normandie) et, Si elle était adoptée, il(Normandie) participerait aux initiatives visant à la contester juridiquement. Il condamne la poursuite d'une politique répressive qui profite du prétexte de lutte contre le terrorisme pour restreindre toujours plus les libertés fondamentales qu'elle prétend défendre.</p>
<p>6.5.</p>	<p>6.5. Pour lutter contre l'épidémie de la Covid (Lyon), les gouvernements ont instauré des confinements, couvre-feu, amendes, attestations de sortie... Leur imposition sans débats, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,(Grenoble) pose la question de la restriction des libertés publiques.</p>
	<p>Quelles doivent être les limites du pouvoir politique ? (Nantes + Versailles + Montpellier rayent) Ces limites doivent être débattues et fixées publiquement.(Orléans-T) Ces restrictions de libertés doivent être présentées et soumises au contrôle du parlement. (Lyon) En aucun cas des mesures prises exceptionnellement pour des raisons sanitaires ne doivent être prolongées. (Paris)</p>
<p>6.6.</p>	<p>6.6. Extrêmes droites et dérives fascisantes autoritaires(Orléans-T + Rennes) liberticides(Lyon) nationalistes (Nice)</p>
<p>6.6.1. a.</p>	<p>a- Des partis proches des idées des extrêmes droites sont au pouvoir dans différents pays européens, mais aussi dans d'autres régions du monde Un peu partout, des hommes et des partis accèdent de plus en plus au pouvoir(Orléans-T) (Brésil, USA jusqu'à très récemment,(Orléans-T) Turquie, Hongrie(Orléans-T) ...) en utilisant des idées d'extrême-droite (identité nationale, rejet des migrant-es, refus des institutions internationales).(Orléans-T) Un peu partout ailleurs, les idées d'extrême-droite continuent à monter en puissance, élargissant leur audience, et promouvant le repli sur soi, l'identité nationale, le rejet des migrant-es, le refus des institutions internationales, et en axant leurs discours sur les questions sociales à destination des classes moyennes et inférieures.(Lyon) En France, la « lepénisation des esprits » s'est encore accélérée ces dernières années.(Orléans-T + Montpellier + Lyon) Les idées d'extrême-droite continuent à se propager dans l'opinion, dans les partis « traditionnels », dans les médias en quête d'audience et sur les réseaux sociaux. Les offensives réactionnaires sont nombreuses, et leurs cibles sont multiples : attaques contre l'école publique, refus des droits des minorités ethniques et sexuelles, agressions de militant-es associatifs ou politiques, complotisme et confusionnisme sur internet(Lyon), détournement de la notion de laïcité pour justifier la mise en place de politiques discriminatoires et racistes...(Lyon)</p>
	<p>b- Des partis proches des idées des extrêmes droites sont au pouvoir dans différents pays européens, mais aussi dans d'autres régions du monde (Brésil, USA jusqu'à très récemment, Turquie...). Un peu partout ailleurs, les idées d'extrême-droite continuent à monter en puissance, élargissant leur</p>

	<p>audience, et promouvant le repli sur soi, l'identité nationale, le rejet des migrant-es, le refus des institutions internationales, et en axant leurs discours sur les questions sociales à destination des classes moyennes et inférieures.(Versailles + Limoges)</p> <p>En France, la « l'opénisation des esprits » s'est encore accélérée ces dernières années. Les idées d'extrême-droite continuent à se propager dans l'opinion, dans les partis « traditionnels », dans les médias en quête d'audience et sur les réseaux sociaux. Les offensives réactionnaires sont nombreuses, et leurs cibles sont multiples : attaques contre l'école publique, refus des droits des minorités ethniques et sexuelles, agressions de militant-es associatifs ou politiques, complotisme et confusionnisme sur internet, détournement de la notion de laïcité pour justifier la mise en place de politiques discriminatoires et racistes...(Versailles + Limoges qui ne garde que Les idées d'extrême-droite continuent à se propager dans l'opinion, dans les partis « traditionnels », dans les médias en quête d'audience et sur les réseaux sociaux.)</p>
6.6.2.	<p>6.6.2. Opposition à l'avortement, promotion de la peine de mort, propos homophobes et discours réactionnaires... Depuis plusieurs années des discours haineux et de division d'inspiration religieuse s'imposent sur la scène médiatique ou politique. D'un pays à l'autre, ils se structurent et diffusent des idées de haine et de division.-(Versailles + Limoges)</p>
	<p>La signature en octobre 2020 du « Consensus de Genève » signé par 32 pays (États-Unis, Pologne, Hongrie, Brésil, Bahreïn, Égypte, Pakistan, Arabie Saoudite...) contre l'avortement illustre comment ces positionnements visent à faire réexaminer les lois qu'ils jugent contraire à leurs convictions. Ces idéologies aux contours totalitaires et fascistes poussent certains à commettre des attentats terroristes comme à Paris, à Madrid, en Norvège ou en Nouvelle-Zélande.(Versailles + Orléans-T + Limoges + Nice)</p>
	<p>Le SNUEP-FSU combat le développement ces idéologies et (Limoges) rappelle son attachement indéfectible à la laïcité à la démocratie (Versailles) et à ses fondements émancipateurs et condamne son instrumentalisation.(Lyon raye la phrase et fait un commentaire : Quel rapport avec l'avortement ? Il y a un mélange entre avortement, terrorisme, religion, extrême droite, on ne voit pas la logique.)</p>
7.	<p>7. POUR UN MONDE EN PAIX, SOLIDAIRE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE(Nantes + Orléans-T)</p>
	<p>POUR UN MONDE SOLIDAIRE ET EN PAIX(Dijon propose un autre titre)</p>
a-	<p>a- L'absence de solidarité et l'austérité, comme moyens de gouvernance, sont dramatiques pour l'Europe. En 70 ans l'Europe n'a eu aucune volonté de promouvoir une politique commune sociale.-(Orléans-T)</p> <p>Des bouleversements importants ont porté au pouvoir des gouvernants aux discours haineux, aux politiques guerrières, prêts à mettre à feu et à sang la planète mais aussi leur propre peuple. Le SNUEP et la FSU soutiennent les peuples en lutte et ils prendront part aux campagnes de solidarité, dont la journée internationale des migrant-es.</p>
b-	<p>b- L'absence de solidarité et l'austérité, comme moyens de gouvernance, sont dramatiques pour l'Europe. En 70 ans l'Europe n'a eu aucune volonté de promouvoir une politique commune sociale. Des bouleversements importants ont porté au pouvoir des gouvernants aux discours haineux, aux politiques guerrières, prêts à mettre à feu et à sang la planète mais aussi leur propre peuple. Le SNUEP et la FSU soutiennent les peuples en lutte et ils prendront part aux campagnes de solidarité, dont la journée internationale des migrant-es.(Lyon)</p>
7.1.	<p>a- 7.1. Absence de solidarité européenne</p> <p>Les politiques européennes montrent leurs limites dès lors qu'une crise survient comme celle de la Covid-19, les États européens n'ont pas été solidaires les uns des autres, tant par le partage du matériel sanitaire que dans les moyens mis en place pour lutter contre l'épidémie ou la recherche médicale. Ces politiques de gestion de crise différenciées ont aggravé la crise sanitaire et conduit à plus de mortalité. <u>Le déploiement égalitaire de la vaccination à l'échelle européenne laisse espérer l'émergence d'une politique commune.</u> (Dijon) De même, la gestion des migrations est calamiteuse, renvoyant aux seuls pays d'arrivée la gestion des migrant-es, ou pire encore, négociant avec la Turquie la non arrivée de migrant-es dans l'espace Schengen en fermant les yeux sur les graves violations turques des droits humains dans et hors de ce pays.</p> <p><u>L'absence de solidarité et l'austérité, comme moyens de gouvernance, sont dramatiques pour l'Europe. En 70 ans l'Europe n'a eu aucune volonté de promouvoir une politique commune sociale.</u> (Lyon)</p>
b-	<p><u>b-7.1 La nécessité de bâtir enfin la solidarité européenne</u></p> <p><u>La gestion des migrations est calamiteuse, renvoyant aux seuls pays d'arrivée la gestion des migrant-es, ou pire encore, négociant avec la Turquie la non arrivée de migrant-es dans l'espace Schengen en fermant les yeux sur les graves violations turques des droits humains dans et hors de ce pays. Cela nécessite une prise en charge collective de ces migrations, ce qui entraîne l'abrogation du protocole de Dublin.</u></p>

	<u>La pandémie a montré la nécessité des services publics, pourtant mis à mal par des années de politiques budgétaires de restriction, les solidarités à l'intérieur de l'Union européenne sont une nécessité. La tentation reste forte entre les Etats membres de se replier de manière égoïste, l'Union européenne a une occasion historique de s'unir dans une perspective plus solidaire.</u> (Versailles raye tout le 7.1. et refait un paragraphe complet)
7.2.	7.2. Les politiques d'austérité menées par l'Europe ont conduit d'une part à la vente au privé de pans entiers de services publics comme les transports ou l'énergie, contraints alors à la rentabilité, d'autre part à fragiliser les services publics obligés à faire des économies drastiques et incompatibles avec les besoins des populations. Les États européens entretiennent des rapports de concurrence plutôt que d'entraide. Il n'y a pas d'Europe sociale et la puissance des lobbies économiques à la manœuvre en limite le développement. Par des mobilisations communes, Il est urgent de réaffirmer la solidarité entre les peuples européens, qui partagent la même destinée depuis 70 ans.
7.3.	7.3. Solidarité <u>avec les peuples qui luttent pour leur émancipation</u> (Toulouse) <u>avec les peuples en lutte</u> (Paris) Il est nécessaire que nous agissions le plus nombreux possible (syndicats, organisations, collectivités) pour la meilleure préservation de l'environnement, (Lyon) l'arrêt des dérèglements climatiques, (Lyon) des guerres, des oppressions et des persécutions.
7.3.1	7.3.1. Nous avons un devoir de solidarité internationale à l'égard des peuples victimes d'oppressions et d' e <u>graves</u> (Limoges) atteintes aux Droits de l'Homme (emprisonnements sans procès, voire assassinats purs et simples)(Limoges).
7.3.2.	7.3.2. Des peuples sans État sont en lutte depuis de nombreuses années. C'est le cas des Palestiniens à qui Israël depuis 1947, dénie par la force le droit à un État viable <u>avec un drapeau et l'indépendance financière</u> <u>malgré les résolutions de l'ONU</u> (Lyon). Depuis janvier 2020, le plan de « paix » Trump-Netanyahu et les accords de normalisation entre Israël, les Émirats Arabes Unis, puis Bahreïn sont contraires au droit international et doivent être combattus avec la plus grande détermination. (Versailles + Lyon)
	C'est aussi le cas des Kurdes, plus grande nation (40 millions de personnes) <u>sans État, qui depuis 1923 est répartie sur la Turquie (les plus nombreux), la Syrie, l'Irak, l'Iran. Depuis quelques années, le gouvernement turc autoritaire et fascisant d'Erdoğan ne cesse de les persécuter</u> <u>persécutés par le gouvernement turc (fascisant ?)</u> (Orléans-T) Au lieu de condamner ces actes, la France les légitime en s'en prenant à des militant-es kurdes. (Versailles) <u>Absence également de réaction de la communauté internationale, notamment de l'Europe, au conflit du Haut Karabakh</u> (Créteil) Cela doit cesser, il ne peut y avoir de défense des Droits de l'Homme à géométrie variable. (Limoges raye tout le parag. Sauf une partie de la dernière phrase : il ne peut y avoir de défense des Droits de l'Homme à géométrie variable.)
7.3.3.	7.3.3. Depuis une dizaine d'années, des mobilisations émergent à travers le monde pour plus de justice sociale, d'égalité, de démocratie et moins de corruption. D'abord avec « les printemps arabes » et plus récemment en Europe de l'Est (Biélorussie), au Moyen-Orient (Liban), en Amérique du Sud (Chili) ou en Asie (Hong-Kong) mais partout avec des mouvements qui durent, qui s'organisent et font face à une forte répression. (Limoges)
a-	a- <u>Ce sont aussi des luttes violentes au moment d'élections présidentielles (Côte d'Ivoire, États-Unis) avec ou non des modifications de constitution pour garder le pouvoir.</u> (Limoges)
b-	b- <u>Ce sont aussi des luttes violentes au moment d'élections présidentielles (Côte d'Ivoire, États-Unis) ou législatives (Birmanie) avec ou non des modifications de constitution pour garder le pouvoir.</u> (Paris)
	Le SNUEP-FSU défend les peuples qui luttent pour leurs droits et demande à ce que la France ne soutienne pas des <u>stoppe son soutien aux</u> (Orléans-T) <u>cesse son soutien direct ou indirect à des</u> (Limoges) régimes dictatoriaux. <u>Le gouvernement français doit cesser les ingérences scandaleuses, dans le sillage des Etats-Unis, en Amérique latine et respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, leur souveraineté et leur droit à gérer eux-mêmes leurs ressources.</u> (Toulouse)
7.4.	7.4. <u>Pour un monde de justice et de paix Mettre tout le paragraphe dans un zoom !</u> (Limoges)
7.4.1.	7.4.1. Actuellement, le monde est traversé de très nombreux conflits armés, qui occasionnent d'innombrables destructions, des déportations de population, de très nombreuses souffrances, ainsi qu'une grande pollution. La journée internationale de la Paix a été instaurée et fixée par l'ONU en 2001 au 21 septembre pour s'efforcer de créer du lien entre les différents groupes et peuples en vue de mettre fin aux souffrances inutiles causées par les conflits armés. Mais aussi pour contribuer à la non-pollution de l'environnement (les conflits armés génèrent environ 20 % de la dégradation environnementale mondiale).
	7.4.2. En juillet 2017, l'Assemblée Générale de l'ONU a voté le TIAN. Malgré l'opposition des 9 puissances nucléaires, dont la France, la communauté internationale s'oriente vers l'élimination totale des armes nucléaires. Dans ce sens, il y a tout lieu de se féliciter de la signature par plus de 400 villes (dont Paris et

	<p>Lyon) d'un appel pour le désarmement nucléaire mondial. La mise en place du TIAN à partir du 22 janvier 2021 permettra aux États de mieux répondre aux besoins sociaux. Consacrer <u>à la faim dans le monde</u>(Créteil) 10 % des dépenses mondiales d'armement s'élevant à la somme pharaonique de 1 900 milliards de dollars en 2019, <u>en</u>(Créteil) permettrait l'élimination définitive de la faim dans le monde. Le gouvernement français doit s'engager dans cette voie, au lieu d'augmenter encore son budget militaire (+ 1,7 milliard d'euros en 2020, pour un total de 37,5) et ses ventes d'armes, <u>destructrices de populations entières</u>. (Créteil)</p>
	<p><u>Agir concrètement pour la paix et le désarmement</u> <u>La France fait partie des principaux marchands d'armes dans le monde, elle est devenue, dans la période récente, le 3^{ème} pays exportateur d'armes au monde. La France doit cesser de vendre des armes à des pays en guerre. Le traité pour l'abolition des armes nucléaires est entré en vigueur en janvier 2021. Nous demandons que la France ratifie ce traité et s'engage sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. La France doit se diriger vers la fin des opérations extérieures (OPEX), hors mandat de l'ONU, très coûteuses (1,4 milliards d'euros en 2019) et qui n'ont pas résolu les conflits dans ces régions du monde.</u> (Toulouse)</p>

Congrès académiques :

Semaine du 11 au 15 janvier : Bordeaux(reçu), Martinique(???) , Reims(reçu)

Semaine du 18 au 22 janvier : Aix-M(1 jour), Besançon(reçu), Corse(reçu), Dijon(reçu), Grenoble(reçu), Montpellier(reçu), Nancy-M(reçu), Nantes (reçu), Orléans-T(reçu), Normandie (reçu), Versailles(reçu),

Semaine du 25 au 29 janvier : Amiens(reçu), Clermont Fd(reçu), Créteil(reçu), Lille(reçu), Limoges(reçu), Lyon(reçu), Nice(reçu), Nvle Calédonie(???), Toulouse(reçu)

Semaine du 1^{er} au 5 février : Paris(reçu), Rennes, Aix-M (2^e jour) pas fait le thème 3,

Après : Mayotte, Réunion

Pas de congrès : Guadeloupe, Guyane (?), Poitiers, Polynésie, Strasbourg

Envois des académies, amendements intégrés dans le texte :

Bordeaux (aucune modification), Normandie, Nantes, Grenoble, Versailles, Dijon, Besançon, Orléans-T, Nancy-M (aucune), Corse (aucune), Reims, Montpellier, Amiens (aucune), Lyon, Lille (aucune), Créteil, Toulouse, Nancy-M (aucune), Limoges, Nice, Aix-M (aucune), Clermont Fd (aucune)